Des engagements pour un devenir

Le Clos du Nid

Etablissement et Service d'Aide par le Travail de la Colagne

Rapport de Vie Institutionnelle 2018

ESAT LES ATELIERS DE LA COLAGNE
2, Rue des Chazelles – BP10 – Z.A. Sainte Catherine
48100 MARVEJOLS
Tél : 04 66 42 93 35 – mail : esatcolagne@closdunid.asso.fr

Préambule :

Le présent rapport a pour objet de présenter la vie institutionnelle de l'établissement/du service. Il définit les principes permettant de garantir aux Usagers le bien-être, la dignité et toutes les possibilités d'épanouissement personnel et explicite la dimension qualitative de l'engagement de l'institution au service des Personnes en situation de handicap.

Il apporte des éléments relatifs au public accompagné, au fonctionnement de l'établissement ou service ainsi qu'aux démarches mises en œuvre afin d'améliorer les prestations proposées aux Usagers. Il tend à témoigner de la vie institutionnelle, de l'action conduite au quotidien. Il explicite l'utilité sociale de l'établissement.

L'utilité sociale se définit comme une action combinée visant à :

- la réduction des inégalités économiques et sociales, y compris par l'affirmation de nouveaux droits ;
- la solidarité (nationale, internationale ou locale) et la sociabilité ;
- l'amélioration des conditions collectives du développement humain durable (éducation, santé, culture, etc.).

Au regard des dispositions de la loi 2002-2 du 2 janvier 2002, les « missions d'intérêt général et d'utilité sociale » des établissements sociaux et médico-sociaux sont précisément :

1. Évaluation et prévention des risques sociaux et médico-sociaux, information, investigation, conseil, orientation, formation, médiation et réparation ;
2. Protection administrative ou judiciaire de l'enfance et de la famille, de la jeunesse, des personnes handicapées, des personnes âgées ou en difficulté ;
3. Actions éducatives, médico-éducatives, médicales, thérapeutiques, pédagogiques et de formation adaptées aux besoins de la personne, à son niveau de développement, à ses potentialités, à l'évolution de son état ainsi qu'à son âge ;
4. Actions d'intégration scolaire, d'adaptation, de réadaptation, d'insertion, de réinsertion sociales et professionnelles, d'aide à la vie active, d'information et de conseil sur les aides techniques ainsi que d'aide au travail ;
5. Actions d'assistance dans les divers actes de la vie, de soutien, de soins et d'accompagnement, y compris à titre palliatif ;
6. Actions contribuant au développement social et culturel, et à l'insertion par l'activité économique.

Sur la base de ces éléments, le présent rapport cherche à rendre compte de l'activité mise en œuvre lors de l'année écoulée.

SOMMAIRE

I. Rapport moral de la Direction **4**

II. Eléments de contexte **6**

1. Organisme Gestionnaire 6

2. Présentation de l'établissement 12

3. Coopération/mutualisation 18

4. Relation avec les familles d'Usagers 18

III. Activité de l'établissement **20**

1. Service d'Accompagnement à la Mobilité et à l'Orientation 20

A. Rappel des missions du S.A.M.O. et de ses évolutions récentes : 20

B. Le SAMO Foyers d'Hébergement / ESATs en 2018 21

C. Perspectives pour les années à venir de l'établissement 28

2. Quantitatif 30

3. Qualitatif 31

A. Profil des Usagers accueillis 31

B. Liste d'attente 40

4. Réponse accompagnée pour tous 40

IV. Accompagnements **41**

1. Zooms sur des temps marquants de l'année et participation des Usagers 41

2. Vie sociale 45

3. Santé 50

4. Transport 52

V. Démarche d'amélioration continue de la qualité **53**

1. Organisation de la démarche d'amélioration de la Qualité 53

2. EI et EE 54

3. Retour sur le plan d'actions n-1 55

A. Le plan d'action 55

B. Le non réalisé et explication 55

4. Plan d'actions envisagé année n+1 56

5. Focus outils 56

VI. Gestion des Risques **57**

1. Focus sur la lutte contre la maltraitance 57

2. Actions de gestion des risques 58

3. Ressources patrimoniales et sécurité 59

VII. Actions en faveur de l'environnement **61**

VIII. Perspectives pour les années à venir de l'établissement **62**

1. Projet à venir 62

2. Projet en cours de réflexion 63

I. Rapport moral de la Direction

L'année 2018 marquera le début de changements profonds dans le fonctionnement et l'accompagnement des personnes accueillies en ESAT.

Avec l'arrivée d'une nouvelle direction et de bons nombres de collaborateurs en lien avec des départs en retraite, une nouvelle organisation commence à se mettre en place.

De nombreux défis et enjeux sont à relever :

- Redonner de la cohérence en termes de recrutement des travailleurs handicapés et ce en lien avec le SAMO et tous les partenaires ;
- Mettre en place un service d'accueil et de formation des travailleurs ;
- Mettre en place un groupe de réflexion et de travail sur la remobilisation au travail (ce groupe est composé de personnel des ESAT et des Foyers d'Hébergement) ;
- Renforcer le lien avec les FH, avec la mise en place de réunions de directions ;
- Pérenniser les immersions avec l'IMPro le Galion ;
- Mettre à disposition des travailleurs auprès des FH (cuisine, ménage …) ;
- Continuer dans la formation des travailleurs (RSFP, Cléa, CACES, SST …) ;
- Réfléchir sur la mise en place d'un service d'accompagnement vers l'emploi ;
- …

Les ESAT, comme les autres établissements, sont confrontés à la politique de l'autonomie avec la transformation de l'offre.

La nécessité d'être innovant et performant en termes d'offre est impérative et les ESAT apportent des solutions et des projets pour les personnes accueillies :

- Livraison de bois de chauffage et de caisses à vin par les travailleurs ;
- Partenariat avec les jeans Tuffery ;
- Stage de travailleurs auprès des entreprises locales ;
- Mise à disposition de travailleurs auprès des entreprises locales et des établissements de l'Association Le Clos du Nid ;
- …

Evaluation continue du Projet d'Etablissement :

- Une attention à chaque ”un” et à son parcours, dès le recrutement, de façon à permettre le plus rapidement possible à la personne de trouver sa place dans l‘Institution.
- Favoriser le fait que le travailleur soit le plus possible acteur de son parcours professionnel et qu’il ait prise sur sa vie et ce qui le concerne.

Un meilleur accompagnement des personnes accueillies passe également par un soutien aux équipes :

- Mise en place de réunions animées par le médecin psychiatre ;
- Mise en place des réunions d’équipes ;
- Formations ;
- …

II. Eléments de contexte

1. Organisme Gestionnaire

L'Association « Le Clos du Nid », fondée en 1956 par l'Abbé OZIOL en Lozère (48) et régie par la loi 1901, a pour vocation la prise en charge et l'accompagnement thérapeutiques, éducatifs, scolaires et médicaux d'enfants, d'adolescents et d'adultes handicapés. Compte tenu des différentes formes de déficiences des Usagers accueillis, l'Association s'est fixé un objectif de valorisation des capacités de chacun par un accompagnement spécialisé et évolutif tout au long de son parcours, dans les établissements et services, ainsi qu'à l'extérieur.

"Le Clos du Nid" gère 1 034 places d'établissements et services médico-sociaux.

L'effectif de l'Association est de 884 professionnels (personnels éducatifs, aides-soignants, infirmiers, kinésithérapeutes, ergothérapeutes, médecins psychiatres, psychologues, personnels administratifs…), pour 817,73 ETP.
Au terme de l'année 2018 ici concernée, l'Association est gestionnaire de 21 établissements et services médico-sociaux et d'une Entreprise Adaptée, listés ci-après :

Institutions	Capacité d'accueil au 31/12/2018	Compétence de contrôle et de tarification
IME « les Sapins »	42[1]	Assurance Maladie
IMPro « le Galion »	38[2]	Assurance Maladie
SESSAD « les Dolines »	20	Assurance Maladie
SESSAD Pro	9	Assurance Maladie
ESAT « la Valette »	89	Assurance Maladie
ESAT « de Bouldoire »	65	Assurance Maladie
ESAT « La Colagne »	150	Assurance Maladie
Foyer de vie « Saint Hélion »	24	Aide Sociale Départementale
Foyer de vie « Lucien Oziol »	35[3]	Aide Sociale Départementale
Foyer de vie « l'Horizon »	42[4]	Aide Sociale Départementale

[1] Dont 27 places en internat, 11 places d'accueil de jour et 4 places en centre d'accueil familial spécialisé
[2] Dont 10 places d'accueil de jour
[3] Dont 3 places d'accueil de jour
[4] Dont 2 places d'accueil de jour

FAM « de Bernades »	32	Assurance Maladie et Aide Sociale Départementale
FAM « Saint Hélion »	12	Assurance Maladie et Aide Sociale Départementale
MAS « L'Aubrac »	56	Assurance Maladie
MAS « La Luciole »	60	Assurance Maladie
MAS « d'Entraygues »	60	Assurance Maladie
EATU « La Maison des Sources »	24	Assurance Maladie et Aide Sociale Départementale
Foyer d'hébergement de « Bouldoire »	61	Aide Sociale Départementale
Foyer d'hébergement « La Colagne »	130	Aide Sociale Départementale
Foyer d'hébergement de « Palherets »	81	Aide Sociale Départementale
SATeLi	4	Aide Sociale Départementale
Siège Social		Assurance Maladie et Aide Sociale Départementale

Institution	Capacité d'accueil au 31/12/2017	Compétence administrative
Entreprise Adaptée du « Gévaudan »	12 postes	DIRECCTE

L'Association est présidée par le Docteur Jacques BLANC. Son Assemblée Générale associe des Membres Actifs, d'Honneur, Honoraires et de Droit. Elle est administrée par un Conseil d'Administration aujourd'hui composé de 19 membres actifs auxquels s'ajoutent 2 membres de Droit (représentants du Personnel).

Son Directeur Général est le garant de la mise en œuvre de la politique associative et des politiques transversales. Il veille à la dynamique globale et au développement des projets, optimise la communication interne et externe et exerce une mission de conseil et de contrôle interne auprès des établissements et services et plus précisément auprès des directeurs et des équipes de direction. De plus, la Direction Générale siège dans différentes instances au niveau National, Régional et Départemental.

Le 25 janvier 2010, l'Association a signé, avec effet rétroactif au 1er janvier, un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) pour la période 2010-2014 qui dispose, en article 6-1 que *« L'Association produit et transmet, pour chacun des établissements et services gérés :*

dès réception de l'arrêté de tarification : un budget exécutoire au sens de l'article R. 314-37 du CASF, avant le 30 avril de l'année suivant l'exercice considéré : un compte administratif au sens des articles R. 314-49 et suivants du CASF, accompagné d'un rapport d'activité détaillé sur l'utilisation des crédits alloués ; ce rapport fera notamment référence à l'affectation des économies de charges issues de la mise en œuvre de

la loi du 23 février 2005 et inclura les dispositions prévues à l'article R. 314-28 du Code de l'Action Sociale et des Familles relatives aux indicateurs. »

Ce CPOM a fait l'objet de 4 avenants successifs ayant pour objet sa prorogation pour 2015, 2016, 2017 et 2018.

COOPERATION

En 2012, suite aux constats partagés par les Associations « Le Clos du Nid » et l'« Association Lozérienne de Lutte contre les Fléaux Sociaux » (A2LFS) s'agissant à la fois de la construction indispensable d'une stratégie d'avenir au profit des patients et Usagers des établissements et services gérés, de complémentarités clinique, organisationnelle, administrative, financière et géographique, d'objets sociaux similaires ainsi que de partenariats forts, les deux institutions ont convenu de tisser des liens plus étroits. Cependant, au regard de la force historique de ces deux structures, et des différences juridiques les caractérisant (Reconnaissance d'Utilité Publique et Convention Collective Nationale notamment), une fusion est apparue inenvisageable à court terme. Par conséquent, il a été arrêté de conserver les deux entités sans en modifier ni le projet, ni les statuts, ni la composition.

Prenant en compte ces éléments et les coopérations déjà existantes (mutualisations, Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale de Lozère, etc.), les deux Associations ont engagé une coopération progressive.

En 2013, une première étape a été franchie par la création d'un "Pôle de Compétences Partagées" (PCP). Ainsi les fonctions de Directeurs des Ressources Humaines et de Directeurs des Affaires Financières puis de responsable du Service Droits, Qualité et Développement ont été mutualisées entre les deux Associations, par l'intermédiaire de contrats de mises à disposition. Ce Pôle s'est construit entre 2013 et 2015.

Par la suite, un projet de création d'une troisième association a émergé.

Réunies le 27 avril 2015, les instances statutaires des deux Associations ont pris la décision de mettre en place une Union. Le même jour, l'Assemblée Générale constitutive d'ULISS s'est réunie, suivant les modalités actées par les deux associations (composition paritaire, membres désignés par les deux institutions).

L'objet de cette Union d'Associations est le suivant : " […] *dans le respect du caractère propre et de l'autonomie de chaque Association adhérente, l'Union a pour objet d'élaborer, formaliser, accompagner et évaluer la mise en œuvre des stratégies communes et/ou coordonnées aux membres*".

Sur les années 2017 et 2018, l'association ULISS a été mandataire de gestion des associations « le Clos du Nid » et A2LFS. Malgré la satisfaction partagée de l'ensemble des acteurs sur l'action conduite par cette Union, il est apparu que cette action très intégrée avait été mise en œuvre de manière anticipée au regard des projets spécifiques en cours de construction (mentionnés ci-dessous) par chacune des associations

membres. Ainsi, ULISS ne sera plus mandatée par les deux associations à compter du 1er janvier 2019 sur la gestion de leur établissements et services mais continue à exister et à entretenir les coopérations entre elles.

Actions transversales marquantes de l'année 2018

a. Groupes de réflexion éthique

Par cette démarche l'association ULISS entend :

- créer et maintenir les conditions pour que les droits de la personne, les principes éthiques et les valeurs humanistes soient pris en compte dans chaque établissement, dans chaque service, par chaque intervenant, quelle que soit sa place auprès de la personne accueillie ou accompagnée.
- permettre aux équipes de réaliser des prises en charge de qualité et les soutenir en amenant « une ressource de pensée indispensable pour maintenir vivant le désir d'agir pour et avec l'autre ».

L'objectif de ces temps de rencontre et d'échange est donc de permettre aux professionnels de s'interroger sur leurs pratiques tant collectives qu'individuelles, tout en construisant ensemble une démarche destinée à garantir aux usagers des accompagnements de qualité en tentant d'apporter la solution « la moins mauvaise ».

Une expérimentation est conduite depuis trois ans de manière transversale entre les 4 Foyers d'hébergement gérés par les associations membres d'ULISS.

2018 a été l'occasion de faire le bilan de cette action qui a donné pleine satisfaction à tous les acteurs. 2019 sera l'occasion d'un travail d'extension à d'autres établissements et services de l'association.

b. Règlement général sur la protection des données personnelles

L'Union Européenne a produit une obligation devant être mise en place au sein de l'ensemble des pays membres et notamment toutes les collectivités, y compris notre association. Sa mise en œuvre est obligatoire depuis le 25 mai 2018.

En effet, tout organisme conduit à recueillir et traiter des données à caractère personnel est dans l'obligation d'en assurer la protection suivant une méthode spécifique de gestion des risques et à assurer l'implication des acteurs dans la gestion de leurs propres données.

Il y a donc deux objectifs :

- Permettre à chaque citoyen européen de maîtriser le traitement de ses données personnelles (droit de regard, de modification, de retrait, etc.).
- Obliger les organismes traitant les données de mettre en œuvre une action pour éviter une mauvaise utilisation des données personnelles (divulgation, vol, destruction, etc.).

L'enjeu pour notre Association est majeur, car ce règlement est l'occasion d'interroger nos pratiques pour apporter la réponse la plus adaptée possible à notre contexte. Il s'agit pour nous d'être exemplaire en matière de protection de données traitées particulièrement sensibles pour les usagers de nos institutions (données médicales, familiales, intimes, etc.) tout en développant le pouvoir d'agir des usagers sur ces données que nous sommes dans l'obligation de traiter.
2018 a été l'occasion d'effectuer un travail de bilan sur les données détenues et les traitements effectués. 2019 sera l'occasion de débuter ce travail de protection et de mise en action des usagers sur ces données.

c. Réponse aux besoins en santé

Notre Association est un partenaire privilégié des acteurs de santé du département de la Lozère. Cela se traduit notamment par une participation au Groupement Hospitalier de Territoire Lozère (GHT-48) en tant que représentant du Groupement de coopération sociale et médico-sociale dont notre Association est membre. D'autre part, la coordination de la filière " Handicap" du GHT a été confiée au Médecin conseiller-technique de notre Association

Au regard des caractéristiques du territoire, l'Hôpital Lozère a voulu proposer une réponse particulièrement adaptée à l'accueil sanitaire des personnes en situation de handicap. Cette action se caractérise notamment par deux axes de travail pour lesquels une coopération étroite entre nos services a été mise en place afin d'assurer la réponse la plus pertinente possible : l'accueil aux urgences et un service de consultations dédiées. Outre l'occasion d'échange représentée par les réunions régulières du GHT, des représentants du personnel du CH-48 participent fréquemment aux réunions de coordination du personnel infirmier de nos établissements.

- Accueil aux Urgences

Le travail de coopération en cours consiste à assurer un accueil optimal des personnes en situation de handicap présentant des troubles de la communication ou des difficultés motrices venant rendre difficile la réponse au besoin de soins. Ainsi, pour une meilleure connaissance des personnes en situation de handicap (pathologies, caractéristiques personnelles, mode relationnel, besoins spécifiques, etc.) et pour une coopération plus étroite entre les établissements médico-sociaux et le service des Urgences des stages d'immersion ont été organisés dans les deux sens (Urgences <> ESMS) pour les personnels infirmiers du CH-48 et ceux de nos établissements. De même la possibilité d'un appel direct au cadre infirmier des Urgences permet à présent d'optimiser à l'avance le transfert et l'accueil des résidents de nos établissements.

- Handiconsult 48

Sur le site de Marvejols de l'Hôpital Lozère, un service de coordination dédié à l'accueil en consultation des personnes en situation de handicap a été mis en place afin d'assurer un déroulement sans difficulté des consultations nécessaires à une bonne prise en charge ; un dispositif analogue est en voie d'organisation au niveau de l'Hôpital de Mende. Préparation en amont, horaires adaptés, accompagnement spécifique, etc. sont autant de moyens mis en place pour assurer la réussite de chaque consultation. L'infirmière coordinatrice de ce service a bénéficié de stages d'immersion en ESMS destinés à la familiariser avec les personnes en situation de handicap. Depuis septembre 2018 plus de soixante-dix personnes ont déjà bénéficié de cet accompagnement dont près de 50% provenant de MAS c'est à dire présentant des handicaps sévères.

d. CPOM

L'année 2018 a été marqué par un travail de réflexion de fond sur les enjeux pour les établissements et services de l'association pour les années à venir afin de les contractualiser avec nos autorités de contrôle et de tarification.

Ce travail a mobilisé l'ensemble des équipes et des administrateurs. D'abord effectué un diagnostic, notamment par les forces et faiblesses de chaque institution, puis analyser les politiques publiques en matière d'accompagnement médico-social des personnes en situation de handicap pour dégager des axes de transformation pour mettre une action exemplaire au profit des usagers de nos institutions.

Ce travail a permis d'aboutir à la proposition des grands objectifs suivants :

- Inclusion : développer des actions d'inclusion sociale, culturelle, d'hébergement etc. en faveur des usagers de nos institutions
- Décloisonnement de l'accompagnement : proposer à chaque usager un accompagnement « sur mesure » en modulant, adaptant, coopérant plus avant.

- Soutenir les usagers au quotidien et dans leur souhait : trouver les moyens adapter pour assurer un quotidien de qualité et étayer les usagers dans leur projet d'évolution de leur projet de vie.
- Accentuer la spécialisation de l'action pour répondre à des besoins spécifiques : autisme, polyhandicap, vieillissement, etc.
- Conforter les organisations pour assurer un accompagnement de grande qualité
- Ancrer l'ouverture sur l'environnement

Sur cette base, l'année 2019 sera celle des négociations avec les autorités de contrôle et de tarification en vue d'une mise en œuvre du CPOM au 1er janvier 2020 pour 5 ans.

2. Présentation de l'établissement

1- Positionnement, Histoire et Engagements de l'établissement

Suite à l'absorption de l'Association « les Ateliers de La Colagne », l'ESAT la Colagne est géré par l'Association « Le Clos du nid », qui a reçu, pour cet établissement, par arrêté du 25 mars 1965 de M. le Préfet de la Lozère un premier agrément fixant l'effectif à 60 personnes, puis par arrêté du 31 mars 1966 de M. le Préfet de la Lozère fixant l'effectif à 70 personnes. Une Convention relative à la prise en charge des frais de séjour a été conclue le 18 janvier 1967 avec le Préfet de la Lozère. Un arrêté du 25 avril 1968 de M. le Préfet de la Lozère fixe l'effectif à 80 personnes. Un arrêté du 12 juillet 1984 fixe la capacité de l'ESAT à 158 personnes.

Un nouvel arrêté en février 2011 fixe la capacité autorisée à 150 places. En effet, 8 places Usagers ont été transférées sur l'ESAT la Valette.

L'ESAT « Les Ateliers de La Colagne » a été créé le 25 mars 1965 après agrément de M. le Préfet de la Lozère pour accompagner par le travail 60 personnes en situation de handicap. Suite à des évolutions régulières du nombre de places (1966 : 70 places ; 1968 : 80 places ; 1984 : 158 places), le nombre de places autorisées est depuis 2011 de 150 places. Un transfert d'autorisation intervenue en 2010 a conduit l'ESAT « la Colagne » à être géré par l'Association « le Clos du Nid ».

2- Valeurs et principes de l'établissement

- **Une tension structurelle entre production et accompagnement**

Les ESAT sont des entreprises pas tout à fait comme les autres, ce sont des entreprises de travail protégé.
Quelle que soit la situation de production et la pression sur celle-ci, l'activité doit rester soutenable pour l'Usager, travailleur en situation de handicap.
Réaffirmer que l'ESAT est un établissement médico-social et que le travail est avant tout un support à l'accompagnement.

- **Une évolution des ESAT** : de l'occupationnel vers la réalité du travail effectif.

Il s'agit alors de favoriser une confrontation à l'ordinaire du travail, de façon à donner du sens à l'activité professionnelle en ESAT.

- **Une démarche d'individualisation et de prise en compte de la parole des personnes accompagnées**.

Une attention à chaque "un" et à son parcours, dès le recrutement, de façon à permettre le plus rapidement possible à la personne, de trouver sa place dans l'institution.
Favoriser le fait que le travailleur soit le plus possible acteur de son parcours professionnel et qu'il ait prise sur sa vie et ce qui le concerne.
La parole constitue un support d'accompagnement essentiel et chaque travailleur en situation de handicap doit pouvoir s'exprimer, être écouté, et voir sa parole prise en compte.

- **Une démarche de professionnalisation**

Parier sur les capacités d'apprentissage et de qualification des personnes accompagnées.
La polyvalence est facilitée mais ne doit pas être imposée.

3 Organigramme de l'établissement

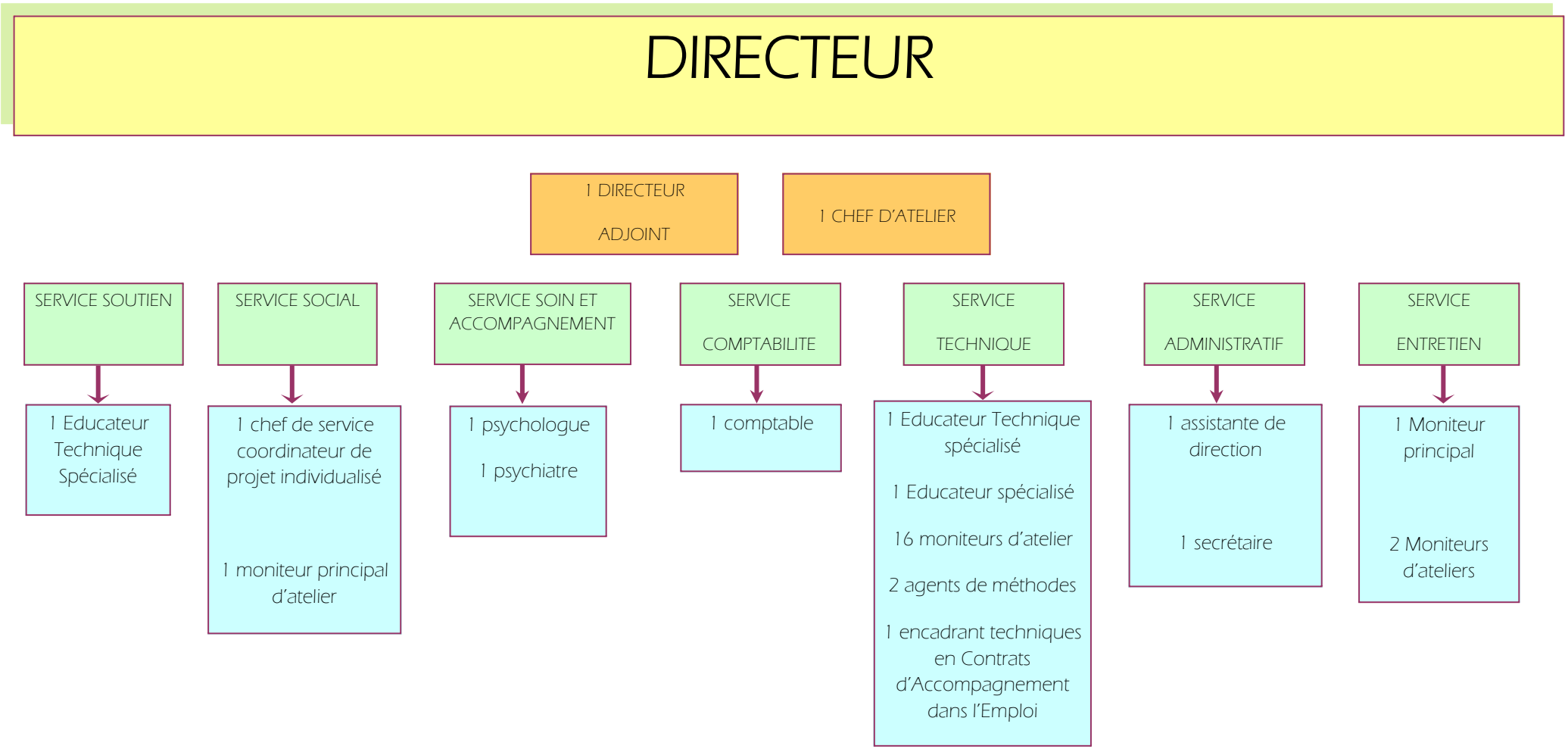

3- Modalités d'accueil

En 2018, nous comptabilisons un nombre de jours travaillés de 228 jours.

Les horaires de travail collectifs sont :

Du lundi au jeudi : de 8h15 à 12h00 et de 12h45 à 16h45
Le vendredi : de 8h15 à 12h15
Les congés et fermetures de l'E.S.A.T. en 2018 :

- Les travailleurs bénéficient de 5 semaines de congés annuels plus 3 journées mobiles accordées par le directeur.
- L'ESAT a connu les périodes de fermeture suivantes :
  - Ascension : fermeture du 7 au 11 mai inclus 2018.
  - Période estivale : 3 semaines de fermeture du 30 juillet au 19 août inclus 2018.
  - Pont du 1er novembre : fermeture le 2 novembre 2018.
  - Fin d'année : fermeture du 24 décembre 2018 au 2 janvier inclus 2019.

4- Activités de production proposées par l'ESAT Les Ateliers de La Colagne

Les activités proposées au sein de l'établissement sont les suivantes :

ATELIERS ET SERVICES
L'atelier « Débitage-Ecorçage » : Situé en tête de la chaîne de production, une équipe de travail dédiée réceptionne, stocke, débite les matières premières pour la fabrication des emballages légers et lourds. L'atelier réalise également l'assemblage de fermettes pour la construction (l'activité est en sous-traitance). L'effectif est d'environ 15 personnes.
L'atelier « Emballages légers » : Il constitue le secteur principal de l'ESAT. Dans cet atelier, 64 personnes travaillent à la réalisation d'éléments destinés à la fabrication d'emballages légers (têtes de cageots pour fruits ou légumes). L'atelier est équipé d'une ligne de déroulage et de deux lignes d'agrafage.

L'atelier « Emballages lourds » : Cet atelier dont la vocation est de produire des palettes, est équipé de 3 cloueuses automatiques, de postes d'assemblage manuel, de gabarits semi-automatiques et d'une écorneuse. L'effectif est de 26 personnes (dont 9 Usagers issus de l'ESAT « la Valette »).
L'atelier « Menuiserie » : L'équipement de cet atelier permet de réaliser des coffrets et des présentoirs destinés au conditionnement de bouteilles, conserves, savons, parfums…L'effectif est de 18 personnes.
L'atelier « Bois de Chauffage » : Cet atelier, nouvellement intégré à l'ESAT, permet la réalisation de bûches de différentes longueurs et de différentes essences, vendues en vrac ou sur palette. L'effectif de cet atelier comprend 4 personnes.
« Le Magasin » : Cet atelier soutient, sur le plan logistique, l'activité de l'ensemble des ateliers bois (alimentation des machines en matière première, évacuation et stockage des produits finis, chargement des camions de livraison…). Quatre travailleurs d'ESAT, titulaires du CACES (Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité) Catégorie 3, composent cet atelier.
L'atelier « Montage/Conditionnement » : Il s'agit d'une activité d'assemblage et de conditionnement de piètements de table, activité en sous-traitance. L'effectif de cet atelier est de 11 personnes.
L'atelier « Nettoyage des locaux » : Les 11 Usagers de ce service sont chargés de l'entretien des locaux de l'ensemble de l'ESAT et de la gestion des tenues de travail.
Le service « Prestations » : Une dizaine d'ouvriers composent ce service et assurent trois types de prestations de service pour des établissements de l'Association et extérieurs (l'encadrement est assuré par les professionnels de ces établissements) : - « Cuisine » : Ce service fonctionne sur la base du détachement d'une équipe de quatre travailleurs d'ESAT, intégrée au sein d'une brigade de cuisine. Le lien et le suivi sont assurés par l'animateur de soutien. - « Lingerie » : Cette petite unité accueille 3 ouvrières. Elles interviennent sur des travaux divers : couture, marquage, repassage, pliage, rangement.

- « Agent d'accueil » : deux travailleurs d'ESAT interviennent à ½ temps pour l'accueil téléphonique et la gestion de l'accès au site du Pôle Bois des clients, fournisseurs et visiteurs.
L'atelier « Apiculture » : Les 6 Usagers de ce service sont chargés de s'occuper des ruches, récolter le miel et le mettre en pots pour la vente.

La diversité des activités et des postes de travail permet une possibilité de progression et une réelle polyvalence. Le fonctionnement de l'ESAT s'apparente à celui d'une unité de production industrielle.

3. Coopération/mutualisation

Actions de partenariat avec autres établissements :

En 2018, nous avons décidé de poursuivre le partenariat avec l'IMPro Le Galion, établissement de l'association « Le Clos du Nid ».

Il nous a effectivement semblé essentiel de permettre à ces jeunes de venir découvrir les diverses activités de l'ESAT, et d'en retenir l'une ou l'autre comme support à des journées d'inclusion ou d'apprentissages concrets de certaines productions.

Avec l'IMPro « le Galion », nous avons donc organisé un programme de journées ***d'immersion*** des jeunes sur les différents ateliers de l'ESAT.

Buts de la démarche : Proposer la découverte du monde du travail protégé dans la perspective de futurs parcours professionnels proposés à ces jeunes. Accompagner chaque jeune dans une première approche de la réalité du travail : présence, horaire, règlement, travail d'équipe, qualité, rythme, chronologie, respect des consignes, sécurité…. Les éducateurs du Galion, présents lors de ces journées d'immersion, et les moniteurs des ateliers ont déterminé des phases d'apprentissage avec fiches pédagogiques.

Ces expériences s'avèrent très enrichissantes pour les différents acteurs et c'est pourquoi ces partenariats se poursuivent et vont encore se structurer en 2019. Au-delà de la découverte, ces échanges vont permettre une plus large ouverture et une meilleure connaissance de l'ESAT à des populations qui n'étaient pas forcément des postulants immédiats (mineurs) ou intéressés par les activités de l'ESAT Bouldoire.

4. Relation avec les familles d'Usagers

Les évolutions introduites par les dernières lois ont résolument engagé les institutions du secteur social et médico-social dans une redéfinition de leurs modes de relation avec les Usagers et leurs familles. La légitimité de ces actions repose donc aujourd'hui sur la capacité des établissements à s'adapter aux besoins de l'Usager et aux attentes des familles, afin de leur apporter une réponse personnalisée et adaptée. Dans ce processus, les familles se situent comme partenaires tant dans la définition et la mise en œuvre du projet personnalisé, que dans leur participation à la vie institutionnelle. L'efficience de ce partenariat repose sur la connaissance qu'ont les professionnels de l'impact du handicap (moteur, intellectuel et/ou psychique) sur la dynamique familiale d'une part, et d'autre part, des enjeux de la relation entre les familles, l'équipe et l'institution.

Les personnes accompagnées étant des adultes, les relations avec les familles ne sont alors pas systématiques et ont lieu :

- Lorsqu'elles sont « représentant légal »

- Lorsqu'elles s'impliquent dans la situation et sont demandeuses de liens et si ce lien est bénéfique pour la personne (et avec l'accord de cette dernière)

- Lorsque la personne elle-même le souhaite. L'Association est tout à fait consciente que les familles et proches assurent le plus souvent une continuité de repères et de présence « soutenante » dans le parcours des personnes en situation de handicap, au côté des établissements et services. Ils constituent donc toujours pour elle des interlocuteurs légitimes (cf. : APEFAO).

III. Activité de l'établissement

1. Service d'Accompagnement à la Mobilité et à l'Orientation

A. *Rappel des missions du S.A.M.O. et de ses évolutions récentes :*

Le S.A.M.O. est un service dédié à la gestion du parcours des usagers (admissions, mouvements internes et sorties), au sein de 12 établissements (4 Foyers d'hébergement, 4 ESATs, 4 M.A.S.) et un service (Service d'Accompagnement du Temps Libéré), dans le cadre du pôle de compétences partagées de l'association « Le Clos du Nid » et de « l'A.L.L.F.S. ».

Ses missions sont les suivantes :

- Etudier la recevabilité des candidatures.
- Favoriser la synergie des mouvements entre établissements, de coordonner le processus d'admission entre les structures.
- Mener à bien les orientations internes et externes.
- Favoriser les partenariats et la transversalité du dispositif.
- Développer l'information des différentes offres de services proposées et constituer un service « ressources » (accueil, documentations, base de données…).
- Etre un observatoire, un outil de pilotage, un service novateur et facilitateur.

Depuis 2016, le S.A.M.O. est l'un de ses services de la Direction Générale, avec un professionnel dédié, l'objectif étant de poursuivre l'ancrage de ce service.

En mars 2017, au regard de la réussite de l'expérimentation S.A.M.O. pour les Usagers d'E.S.A.T./Foyer d'hébergement et afin de répondre aux exigences règlementaires et aux ambitions de spécialisation, les Maisons d'Accueil Spécialisés, gérées par l'A2LFS et le Clos du Nid rejoignent le service avec notamment, la mise en place d'une commission d'admission commune et d'un dossier unique d'admission mis en ligne sur le site web de l'association.

En 2018, dans un souci d'amélioration du fonctionnement du S.A.M.O. Foyers d'hébergement/ESAT, notamment dans la réponse aux demandes des personnes, une nouvelle procédure est mise en place avec l'appui d'une direction d'établissements chargée du fonctionnement de ce service. Une fonction de secrétariat est venue compléter l'organisation du service afin d'offrir une réponse systématique à toute demande des personnes et une meilleure traçabilité des demandes et réponses.

B. *Le SAMO Foyers d'Hébergement / ESATs en 2018*

A. ***Profil des Candidatures externes***

a) Origine des Candidatures

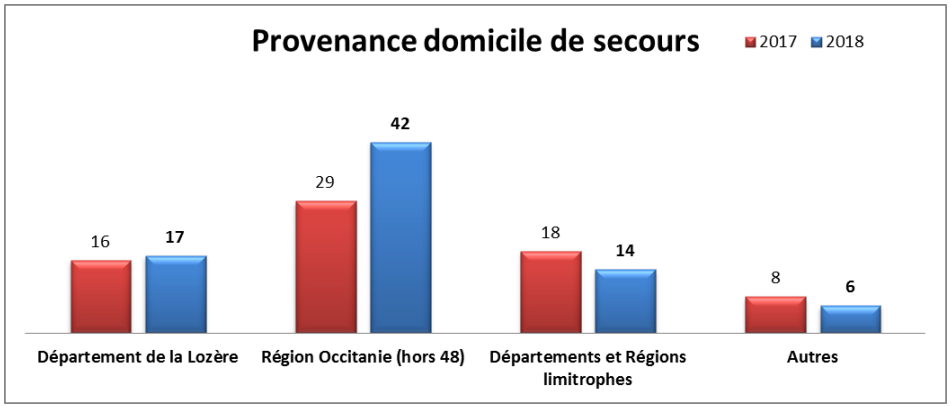

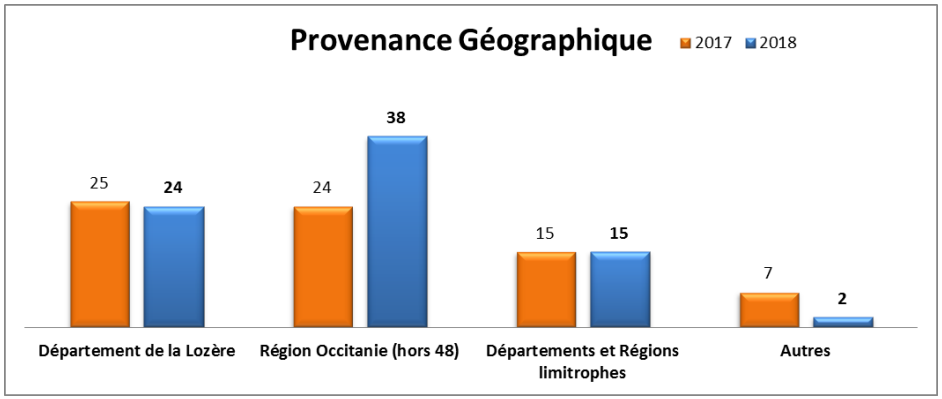

L'étude de l'origine des candidatures des personnes met en évidence une tendance déjà à l'œuvre en 2017 : un recentrage du recrutement sur le département de la Lozère et sur la Région Occitanie.
Les départements ou régions limitrophes sont essentiellement ceux desservis par l'Autoroute A75.
En effet, les personnes accueillies sont de plus en plus vigilantes quant aux possibilités de transport en commun et aux temps de déplacement pour se rendre chez leurs proches.

L'augmentation des candidatures provenant d'établissements de la Région Occitanie (14 candidatures supplémentaires en 2018) est le reflet de partenariats nouveaux avec des établissements pour enfants (I.M.E., I.M.PRO, I.T.E.P.) de cette Région.

b) Type de provenance

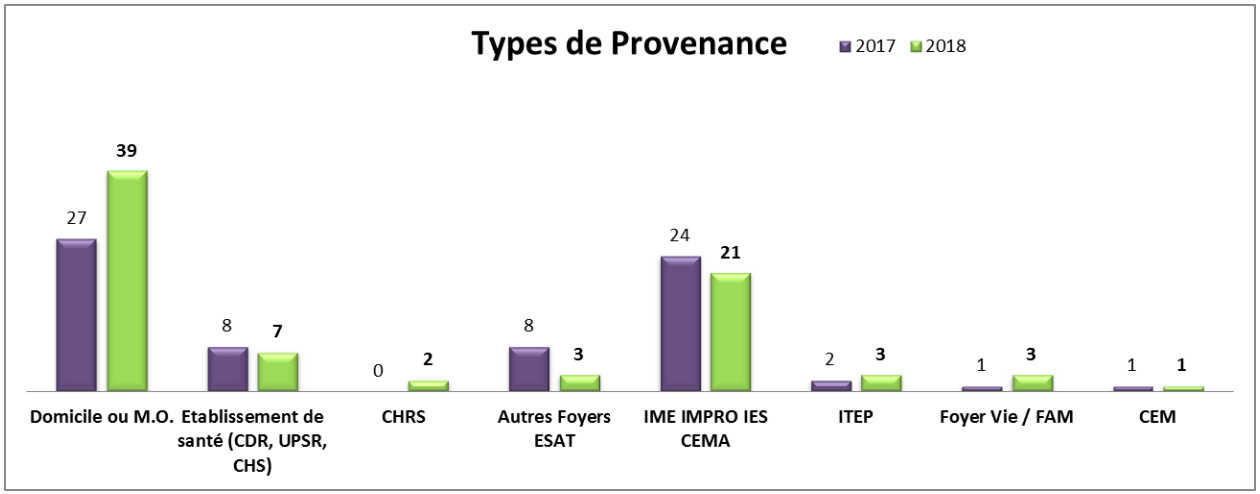

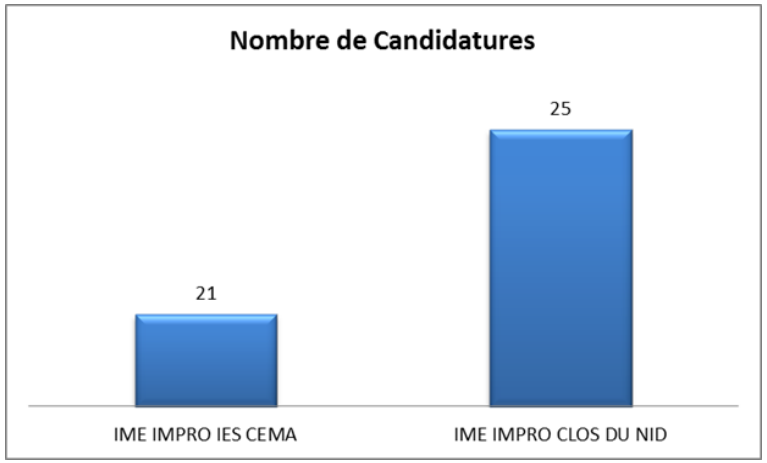

Les candidatures de personnes vivant à leur domicile avec, pour la plupart d'entre elles, un accompagnement de type S.A.V.S., S.A.M.S.A.H., P.C.P.E, C.M.P., sont de plus en plus nombreuses. Ces situations sont souvent sans solutions à proximité de leur domicile et complexes, parfois dégradées par le fait de ne pas avoir de réponses institutionnelles mais aussi par la multiplicité des intervenants.

Les candidatures provenant d'établissements de soins psychiatriques sont stables tout comme celles provenant d'I.T.E.P.

Les candidatures provenant des établissements pour enfants sont en nette augmentation (22 candidatures supplémentaires en 2018). En effet, aux 21 candidatures reçues en 2018, il faut ajouter celles adressées par l'I.M.E. et l'I.M.PRO de notre Association que nous avons depuis 2018 considérées en tant que mouvements internes.

c) Traitement des Candidatures

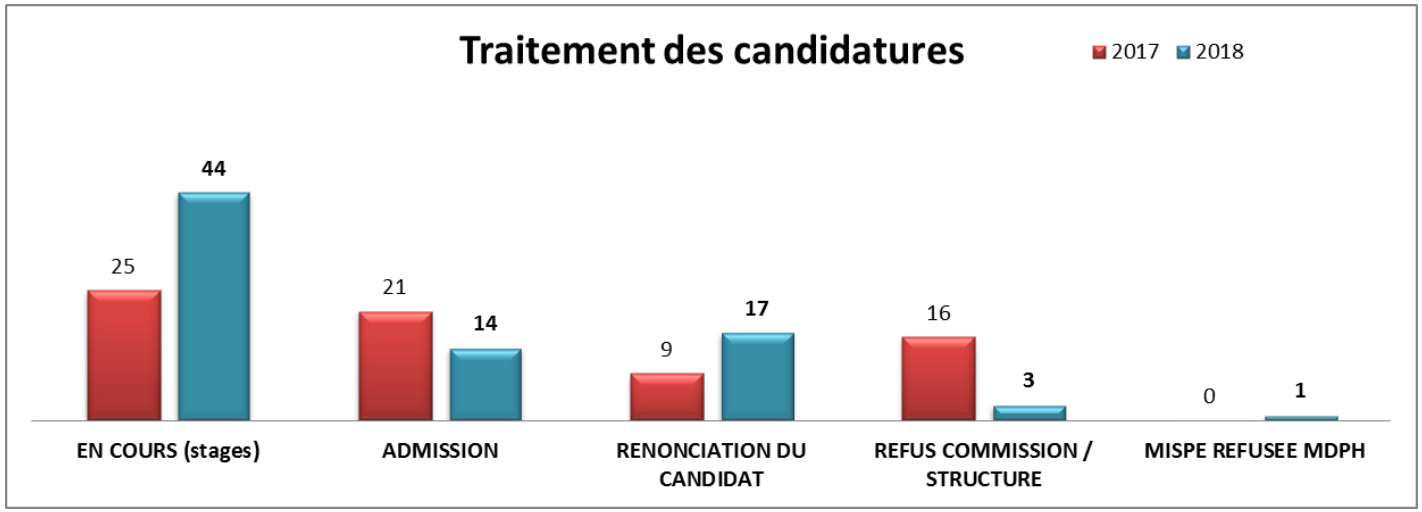

Des candidatures étudiées en 2017 ont bénéficié d'une admission en 2018, ce qui n'apparaît pas sur ce document.
Les stages proposés sont censés permettre à la personne de vérifier si l'établissement peut correspondre à ses attentes et besoins mais il s'agit aussi pour les établissements de vérifier s'ils sont en capacité d'accompagner le candidat.
Les renonciations des candidats sont plus importantes cette année et ce pour deux raisons : pour certains, l'acceptation de l'orientation vers le milieu protégé est douloureuse et peut prendre du temps. Pour d'autres, des places se sont libérées à proximité de leur domicile, notamment pour les Foyers et ESAT en milieu rural voire péri-urbain.
Les refus de la commission SAMO ou des structures sont en nette diminution en 2018, notamment depuis la mise en place d'un nouveau fonctionnement de la commission.
Une Mise en Situation Professionnelle en ESAT a été refusée par la M.D.P.H. 48 estimant que la personne ne relevait pas d'une orientation en milieu protégé.
La Mise en Situation Professionnelle en ESAT peut avoir pour objectif, soit de compléter ou confirmer l'évaluation de l'équipe pluridisciplinaire de la MDPH, soit de mettre en œuvre les décisions d'orientation professionnelle prises par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH).
Elle est prescrite par la MDPH et s'effectue dans le cadre d'une convention. Elle est d'une durée de 10 jours ouvrés maximum.

d) Choix d'hébergement et d'ESAT des candidats et proposition du SAMO

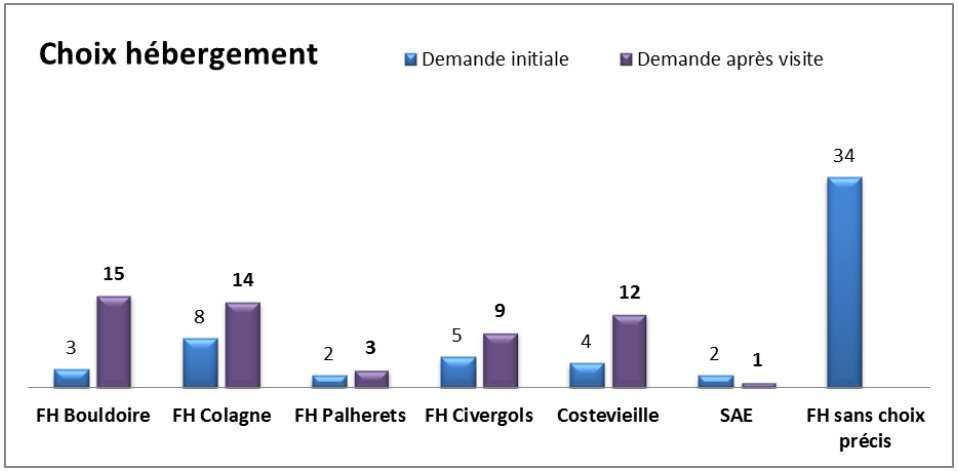

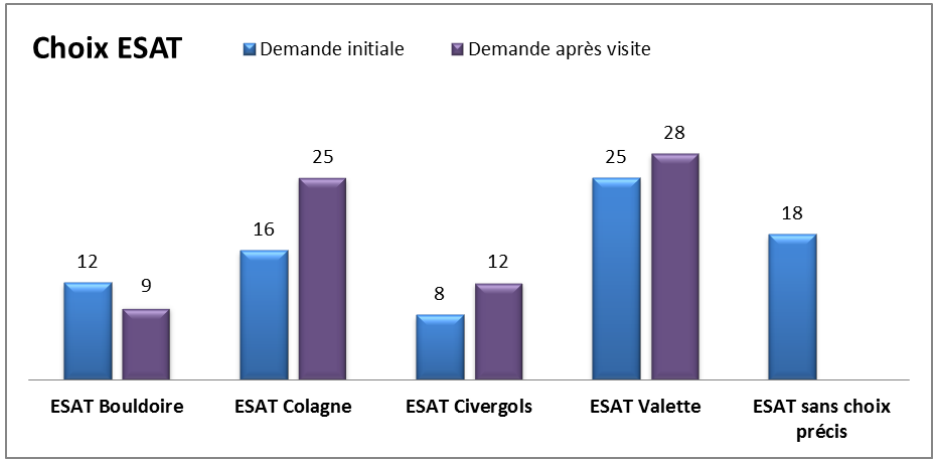

34 personnes nous sollicitent pour un hébergement en Foyer sans choix préalable. Le choix de l'hébergement se fait souvent après la visite et en fonction de nos propositions sur la base des désirs et des besoins exprimés par la personne mais aussi en fonction de la disponibilité de nos structures.

Concernant les ESAT, le choix d'une activité est souvent établi avant la visite mais malgré tout, il peut s'affiner ou évoluer à l'issue de celle-ci. Les candidats souhaitent souvent visiter plusieurs ESAT et la confrontation entre l'idée qu'ils se font d'une activité et la réalité entraine alors un choix nouveau.

La commission peut également orienter les personnes vers un certain type d'activités en fonction de leurs besoins, de leurs possibilités et des disponibilités des ateliers.

e) Rapport demande / proposition

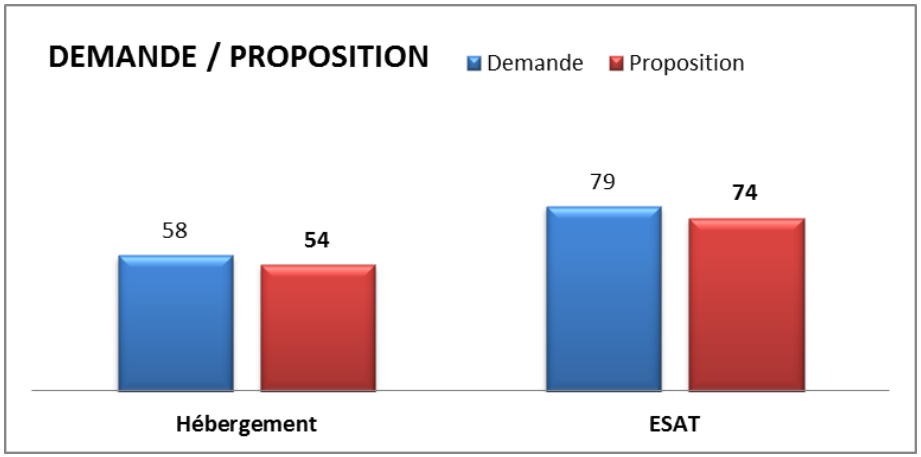

Ce tableau représente la demande du Candidat en terme d'accompagnement, les propositions concernent ici la réponse que nous lui faisons.

B. ***Profil des mouvements des Usagers***

Les mouvements internes représentent la mobilité des Usagers accueillis au sein des structures, toutes confondues, de l'Association Le Clos du Nid et du Foyer d'hébergement ESAT de Civergols de l'A2LFS.

1.Origine des Candidatures

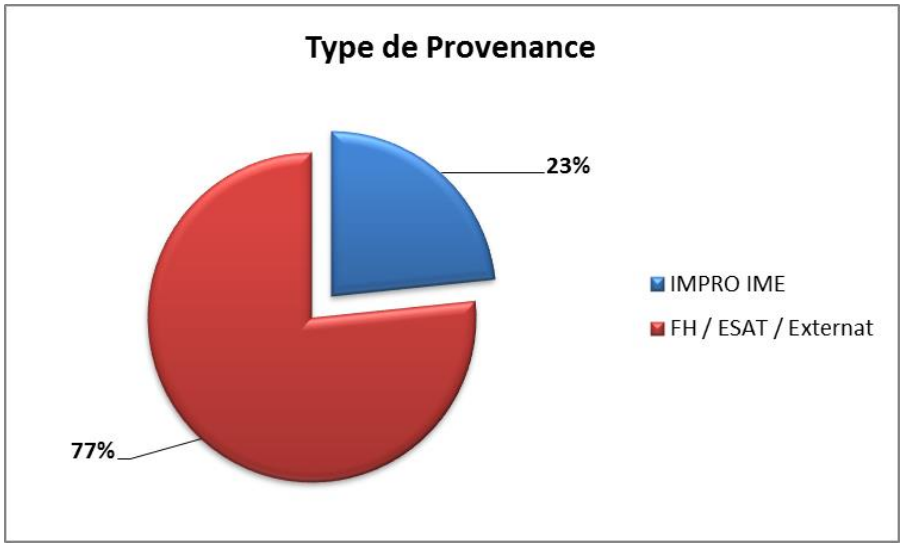

107 demandes de mouvements en interne ont été traitées en 2018. Ces possibilités permettent de maintenir les personnes dans le dispositif associatif et de leur apporter, autant que possible, choix et bien-être.
La notion de « parcours » est aujourd'hui bien intégrée aux pratiques des E.S.A.T et Foyers d'Hébergement.

Les candidatures provenant de l'I.M.E. « Les Sapins » et de l'I.M.PRO « Le Galion » ont été considérées en 2018 comme du mouvement interne attestant du parcours possible d'une personne au sein de nos structures.

2.Type de Candidatures

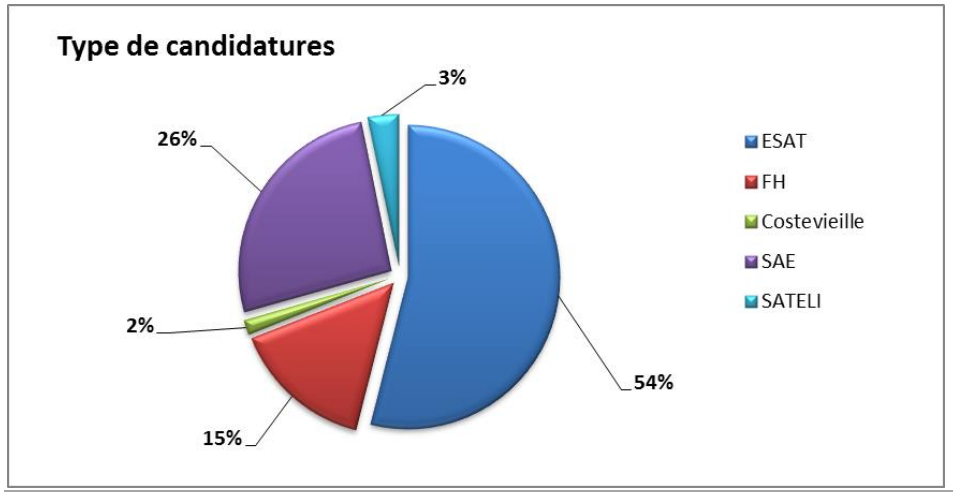

Les demandes de mouvement sont en majorité des souhaits de changement d'activité ou d'ESAT facilités par la variété des activités proposées.

3.Traitement des candidatures

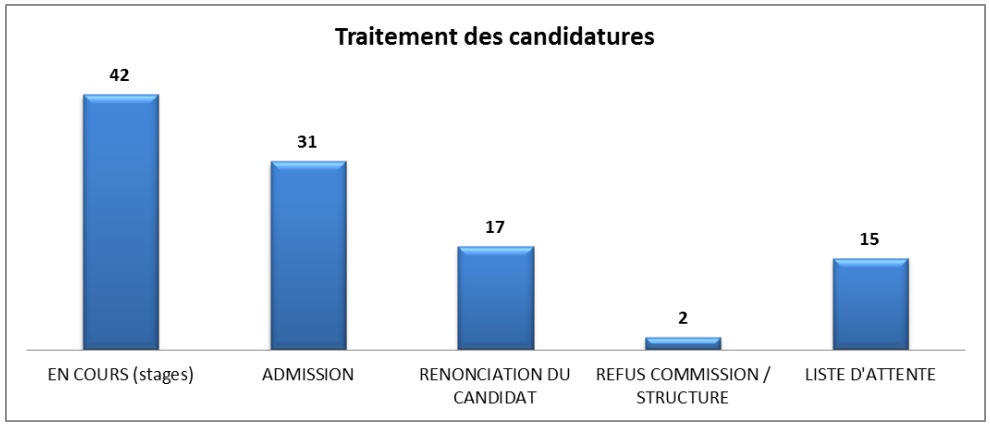

En fonction du choix d'atelier d'ESAT ou de dispositif d'hébergement, nous avons été dans l'obligation de positionner des personnes en liste d'attente.

4. Choix d'Hébergement des Candidats

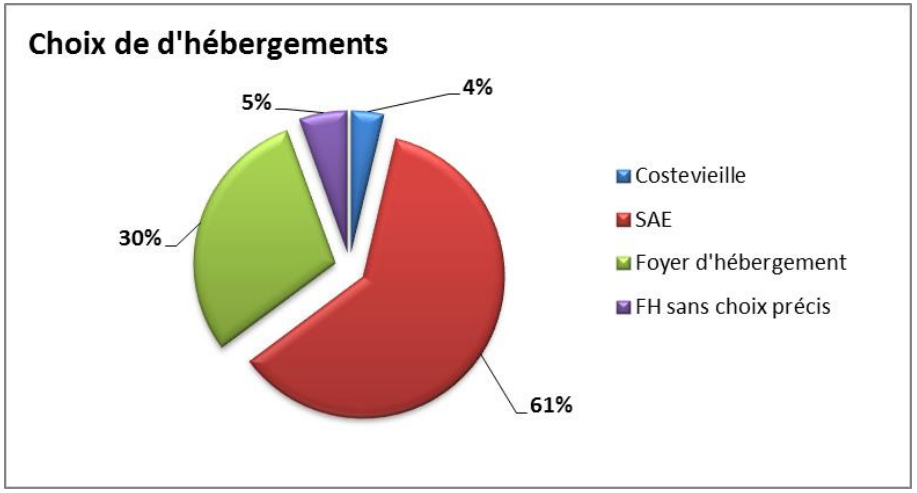

L'étude des demandes de mouvement au sein de l'association fait clairement apparaitre un attrait des personnes pour un accompagnement de type S.A.E., facilité par la location d'appartement comme variable d'ajustement.

Il correspond à une évolution engagée depuis plusieurs années et exprimée par les personnes accueillies : « je veux vivre comme tout le monde ».

5. Choix d'ESAT des Candidats

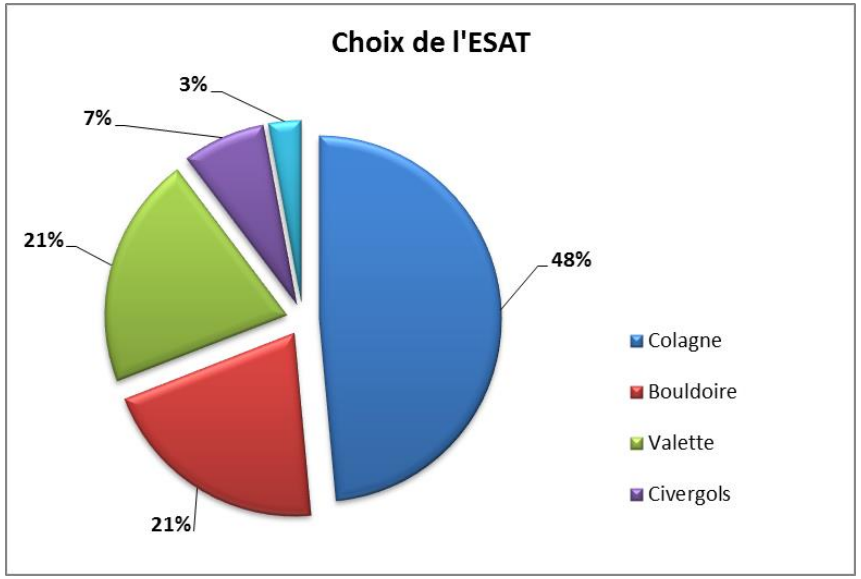

L'ESAT Colagne est l'ESAT le plus sollicité par les personnes déjà accompagnées dans nos structures.

C. *Perspectives pour les années à venir de l'établissement*

Projets à venir

Une réflexion portée par l'association autour d'un dossier unique de candidature pour l'ensemble des établissements accueillant des adultes est en cours et serait facilitateur des démarches et du parcours des personnes au sein de notre association.

L'intégration de la nomenclature des besoins « SERAFIN » dans ce dossier devrait permettre de mieux orienter les personnes vers les nombreux dispositifs proposés par les structures (travail à temps partiel, habitat inclusif…) et ce dès la candidature des personnes.

D'ores et déjà, pour les candidatures provenant d'établissements disposant du logiciel OGIRYS, le choix a été fait par le SAMO d'utiliser les données préalablement enregistrées dans le dossier de l'usager avec un accord écrit des candidats. Ce qui évite aux personnes et aux partenaires de constituer à chaque demande un nouveau de dossier de candidature, ceci dans le but de simplifier les démarches administratives.

Le SAMO va participer, en février 2019, pour les établissements relevant de son périmètre d'action, au déploiement du logiciel Via trajectoire en lien avec la M.D.A. de la Lozère ce qui devrait permettre un meilleur suivi des orientations et de la gestion de la liste d'attente.

Le travail de partenariat déjà engagé depuis plusieurs années doit être entretenu car garant du nombre de candidatures qui nous sont adressés. En 2018, 13 visites collectives de nos Foyers d'hébergement et ESAT ont été réalisées pour des professionnels et usagers de diverses structures (Centre de Réadaptation, I.M.E., I.T.EP., I.M.PRO…) et 13 présentations du dispositif SAMO aux professionnels des MDPH, CMS, CHS ont été effectuées.

Enfin, le professionnel en fonction de coordination au sein du SAMO est en cours de formation de Master1 « Cadre Coordonnateur de Parcours et de Projets », ce qui appuie l'objectif de consolidation du SAMO.

Projets en cours de réflexion

Une réflexion doit être menée concernant la procédure SAMO auprès des M.A.S. car des difficultés dans la mise en œuvre des admissions ont permis de mettre à jour des besoins d'amélioration notamment au moment où une place se libère, de manière malheureusement la plupart du temps imprévu.

Il sera également nécessaire de réfléchir aux modalités de mise à jour de la liste d'attente et d'envisager un développement du partenariat afin de faciliter les candidatures.

2. Quantitatif

⇨ Internat, Accueil de jour, nombre d'actes

Activités en journées	N 2018	N-1 2017	N-2 2016	N-3 2015
Théorique	34 200	35 100	35 400	35 400
Réalisé	26 932	28 954	30 360	31 071
Taux d'occupation	78.75%	82.49%	85.76%	87.77%

Activité	Médiane 2017 ESAT + de 101 places		
	National	Régional	Lozère
Taux de réalisation de l'activité	97,48%	97,44%	94,63%
Taux d'occupation des lits ou des places financées	93,13%	93,49%	91,70%
Nbre moyen de journées d'absence	33,74	48,56	21,16
File active	140	128	127
Taux d'admission sur les places financées	6,56%	7,92%	9,35%
Taux de rotation des Usagers accompagnés	6,17%	6,88%	6,54%

Absentéisme des Usagers en nombre de jour	Absences injustifiées	Arrêt de travail	
		Maladie	Accident de travail
	405	3099	73

Absence moyenne	
Nombre moyen de jours d'absence par Usager *(= nombre de jours d'absences divisé par le nombre d'usagers ayant été absent au moins une fois)*	*35*

3. Qualitatif

A. *Profil des Usagers accueillis*

a. *Sexe*

Sexe	Nombre	Pourcentage
Femme	33	23
Homme	112	71

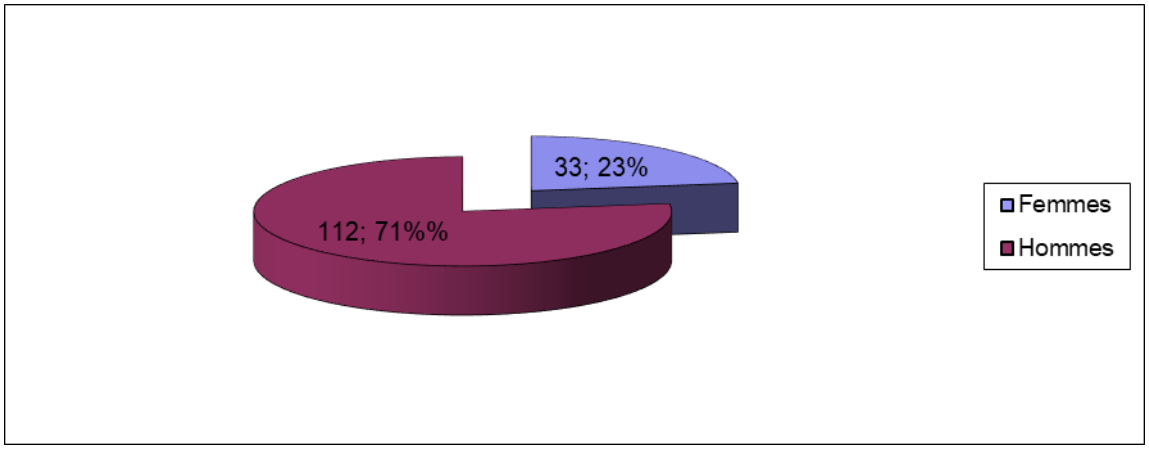

b. *Tranche d'âge*

Tranches d'âge	Nombre
de 20 à 24 ans	14
de 25 à 29 ans	27
de 30 à 34 ans	30
de 35 à 39 ans	23
de 40 à 44 ans	14
de 45 à 49 ans	17
de 50 à 54 ans	13
de 55 à 59 ans	7

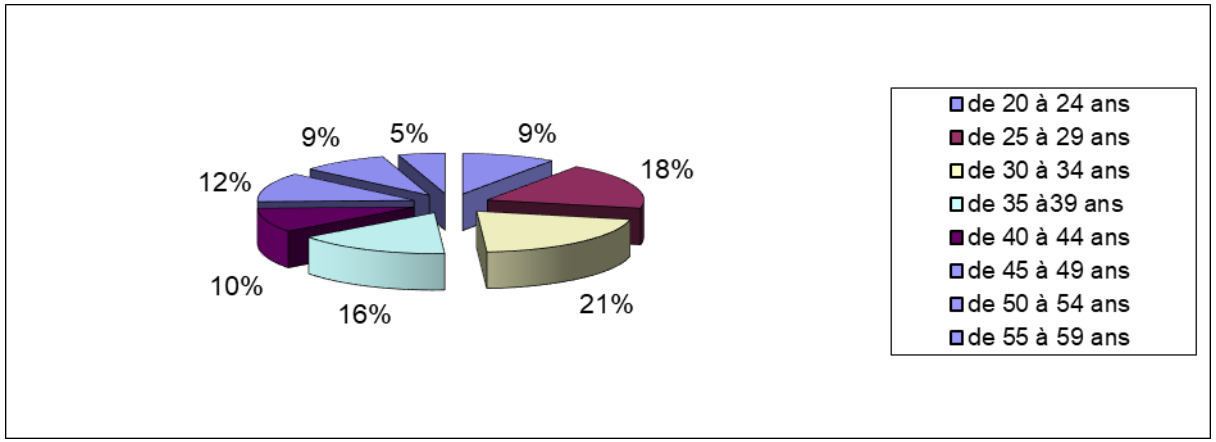

Répartition par âge des Usagers	Médiane 2017 ESAT + de 101 places		
	National	Régional	Lozère
de 18 à 20 ans	*0,68%*	*1,77%*	*1,68%*
de 21 à 24 ans	*9,83%*	*9,82%*	*8,33%*
de 25 à 29 ans	*13,41%*	*11,76%*	*10,62%*
de 30 à 34 ans	*12,92%*	*11,59%*	*10,92%*
de 35 à 39 ans	*12,20%*	*11,76%*	*15,97%*
de 40 à 44 ans	*11,85%*	*11,76%*	*13,27%*
de 45 à 49 ans	*12,94%*	*13,97%*	*13,89%*
de 50 à 54 ans	*11,96%*	*12,61%*	*10,62%*
de 55 à 59 ans	*9,03%*	*8,27%*	*10,08%*
de 60 à 74 ans	*1,53%*	*1,68%*	*1,68%*

c. Origine des Usagers

Origine	Nombre	Pourcentage
Département de la Lozère	37	26
Départements Limitrophes hors Région (15, 43, 07)	5	3
Région Occitanie (hors Lozère)	32	22
Départements de proximité (42, 63, 13, 84)	9	6
Autre	62	43

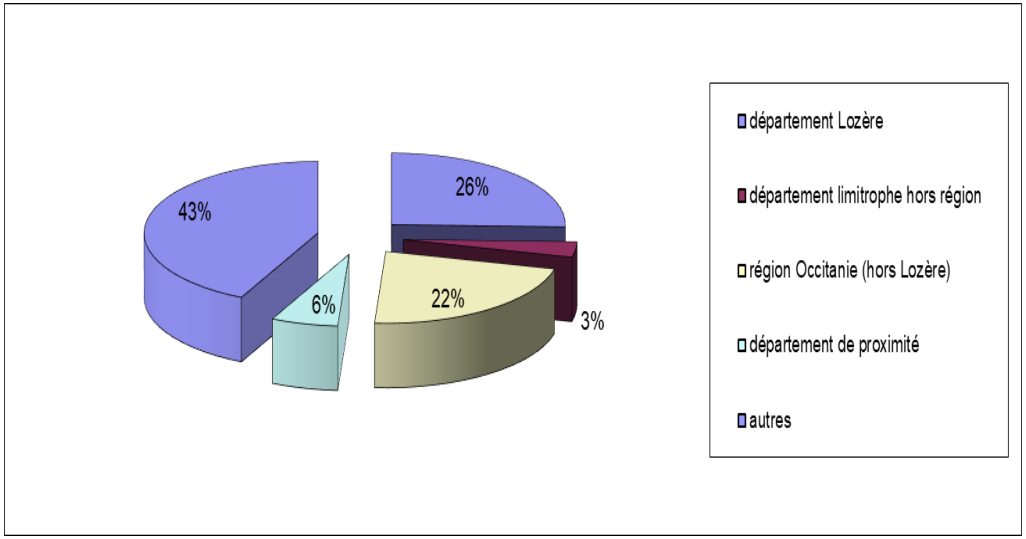

Provenance	Nombre	Pourcentage
Provenant du domicile ou du milieu ordinaire	34	23
Provenant d'un établissement de santé	4	3
Provenant d'un établissement médico-social (hors centres de consultations ambulatoires et services à domicile)	107	74

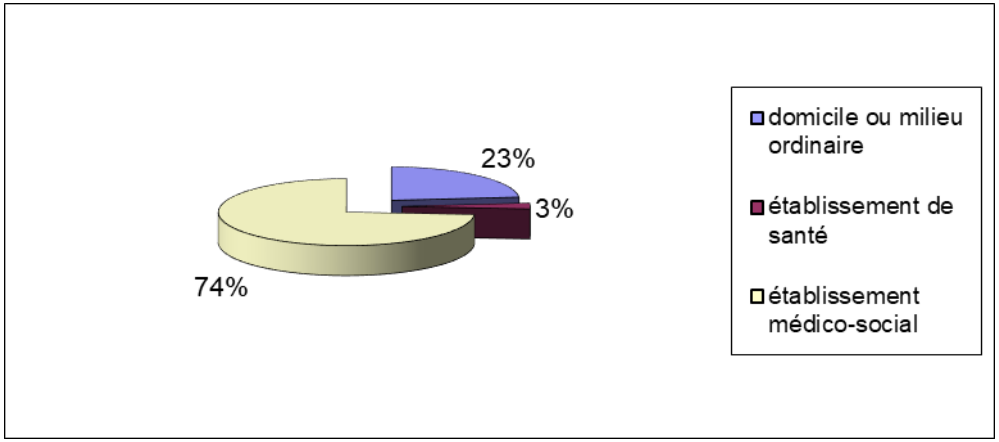

Provenance des Usagers	Médiane 2017 ESAT + de 101 places		
	National	Régional	Lozère
% provenant du domicile ou milieu ordinaire	*22,81%*	*23,61%*	*22,22%*
% provenant d'un établissement de santé	*0,78%*	*3,13%*	*4,17%*
% provenant d'un établissement médico-social	*67,65%*	*67,24%*	*73,61%*
% provenance inconnue	*0,00%*	*0,00%*	*0,00%*

d. Typologie des handicaps principaux

Déficiences principales	Nombre	Pourcentage
Autisme et autre TED		
Autre type de déficience		
Cérébro-lésion		
Déficience du langage et des apprentissages		

Déficiences principales	Nombre	Pourcentage
Déficience intellectuelle	46	31.72%
Déficience métabolique		
Déficience motrice	2	1.38%
Déficience visuelle		
Polyhandicap		
Troubles du comportement et de la communication		
Troubles du psychisme	97	66.90%
Diagnostic en cours		

Répartition des Déficiences principales	Médiane 2017 ESAT + de 101 places		
	National	Régional	Lozère
% Déficiences intellectuelles	*66,55%*	*50,00%*	*32,77%*
% Autisme et autres TED	*0,88%*	*1,47%*	*0,84%*
% Troubles du psychisme	*16,62%*	*26,32%*	*50,42%*
% Troubles du langage et des apprentissages	*0,00%*	*0,00%*	*0,00%*
% Déficiences auditives	*0,00%*	*0,84%*	*0,00%*
% Déficiences visuelles	*0,00%*	*0,00%*	*0,00%*
% Déficiences motrices	*0,00%*	*0,72%*	*2,08%*
% Déficiences métaboliques	*0,00%*	*0,00%*	*0,00%*
% Cérébro-lésions	*0,00%*	*0,00%*	*0,84%*
% Polyhandicap	*0,00%*	*0,00%*	*0,00%*
% Troubles du comportement et de la communication (TTC)	*0,00%*	*0,63%*	*1,77%*
% Diagnostic en cours	*0,00%*	*0,00%*	*0,00%*

e. Typologie des handicaps associés

Déficiences associées	Nombre	Pourcentage
Autisme et autre TED		
Autre type de déficience	4	2.75%
Cérébro-lésion		
Déficience du langage et des apprentissages	2	1.37%
Déficience intellectuelle	77	53.10%
Déficience métabolique	25	17.2%
Déficience auditive	6	4.13%
Déficience motrice	2	1.37%
Déficience visuelle	1	0.7%
Troubles du comportement et de la communication	3	2%
Troubles du psychisme	15	10.34%
Diagnostic en cours		

Aux regards de ces deux tableaux, on note que les **Troubles du psychisme** représentent la plus grande partie des personnes accueillies sur l'ESAT La Colagne avec **66.9%**, chiffre en constante augmentation sur les dernières années (cf. RVI 2016 et 2017). Il s'agit de personnes se présentant sous diverses organisations psychiques. De type psychotique (schizophrénie, paranoïa), tout d'abord, se traduisant d'une manière générale par des troubles de la personnalité, parfois des difficultés de communication, une relation du sujet à la réalité et une relation à l'autre profondément perturbées et altérées, une angoisse massive parfois très envahissante associée ou non à une déficience intellectuelle voire à des difficultés d'élaboration.

De même, il faut identifier et différencier dans cette catégorie les personnes présentant une organisation psychique de type état limite et /ou narcissique. Il s'agit d'une organisation de la personnalité se caractérisant d'une manière générale par une adaptabilité de surface, masquant souvent une instabilité des relations affectives traduite par la dépendance à l'autre, un état dépressif, une angoisse majeure d'abandon sous-jacente, parfois une déficience intellectuelle légère et des passages à l'acte résultants le plus souvent d'une intolérance à la frustration, une hypersensibilité et des carences narcissiques précoces. Ces troubles du comportement génèrent souvent une instabilité socioprofessionnelle et affective et laissent parfois apparaitre des conduites d'autodestruction (tentatives de suicide, des conduites addictives…). Il est par ailleurs à noter

que ce type de conduites, notamment au travers des addictions, se trouvent aujourd'hui en nette augmentation engendrant des problématiques de terrain et d'accompagnement non négligeables, conduites étant souvent par ailleurs liées à une population « à la limite » de nos institutions mais n'ayant pu trouver une place dans le travail en milieu ordinaire. Le contexte de précarité sociale de ces personnes reste également une source importante de difficultés entrainant par ailleurs l'orientation en milieu protégé.

En ce qui concerne les Déficiences intellectuelles, il est à noter que 31.72% des personnes accueillies le présentent comme déficience principale, en lien avec ce qui a été analysé ci-dessus et la prépondérance de l'accueil d'une population présentant des Troubles du psychisme, a contrario 53.10% des personnes accueillis ont une déficience intellectuelle en handicap associé. Il s'avère en effet que la déficience intellectuelle, souvent légère, est également la résultante d'un parcours de vie fait de carences précoces sur le plan psychoaffectif, social et culturel ne permettant pas un développement optimum des capacités cognitives de la personne. Cette déficience engendre également des troubles dans les apprentissages comme la lecture et l'écriture. Toutefois, il est à noter qu'à ce jour, l'ESAT La Colagne accueille de plus en plus de personnes ne présentant pas de déficience intellectuelles et donc aucune altération des fonctions cognitives.

Un chiffre reste néanmoins préoccupant, car en très nette augmentation depuis quelques années, celui de la population présentant des Déficiences métaboliques à savoir 17.2%. A ce jour, il reste difficile d'en faire une étiologie claire et cette partie est encore à objectiver et investiguer de manière plus précise.

	Médiane 2017 ESAT + de 101 places		
Répartition des Déficiences secondaires	**National**	**Régional**	**Lozère**
% Déficiences intellectuelles	*7,97%*	*3,51%*	*29,20%*
% Autisme et autres TED	*0,00%*	*0,00%*	*0,00%*
% troubles du psychisme	*8,19%*	*5,31%*	*7,96%*
% Troubles du langage et des apprentissages	*1,55%*	*0,00%*	*4,86%*
% Déficiences auditives	*0,79%*	*0,46%*	*0,69%*
% Déficiences visuelles	*0,00%*	*0,00%*	*0,69*
% Déficiences motrices	*1,58%*	*0,00%*	*2,08%*
% Déficiences métaboliques	*0,00%*	*0,00%*	*1,77%*
% Cérébro-lésions	*0,00%*	*0,00%*	*0,00%*
% Troubles du comportement et de la communication (TTC)	*0,00%*	*0,00%*	*2,08%*
% Autres types de déficiences	*0,00%*	*0,00%*	*0,00%*

f. Mesures de protection juridique des majeurs

Mesures de protection juridique des majeurs	Sans mesure de protection	Tutelle	Curatelle simple	Curatelle renforcée	Sauvegarde de justice	Habilitation familiale
Nombre de personnes concernées	25	37	5	78		

Protection juridique	Médiane 2017 ESAT + de 101 places		
	National	Régional	Lozère
% d'Usagers bénéficiant d'une mesure de protection	55,66%	47,46%	69,03%

g.Sorties définitives

Sortie définitive	N	N-1	N-2	N-3
Accès au milieu ordinaire avec accompagnement				
Décès				
Accès au milieu ordinaire sans accompagnement (domicile, parents, etc.)				
Réorientation vers un ESSMS (hors EHPAD)	4			
Admission en EHPAD	1			
Admission dans un établissement sanitaire		7		
Autre	13	12		

Motif ou destination des sorties définitives	Médiane 2017 ESAT + de 101 places		
	National	Régional	Lozère
DMS d'accompagnement des Usagers sorties définitivement	4 565,00	4 548,67	6 512,88
% de sorties par décès	*0,00%*	*0,00%*	*0,00%*
% de sorties par hospitalisation	*0,00%*	*0,00%*	*0,00%*
% de sorties par retour à domicile ou milieu ordinaire	*50,00%*	*54,55%*	*37,50%*
% de sorties suite à une réorientation vers un autre établissement MS	*27,27%*	*23,53%*	*62,50%*
% de sortie destination inconnue	*0,00%*	*0,00%*	*0,00%*

h.Temps d'accompagnement moyen

Temps d'accompagnement	Inférieur à 5 ans	6 à 10 ans inclus	11 à 20 ans inclus	21 à 30 ans inclus	Supérieur à 30 ans
Nombre de personnes concernées	10	4 2	2		

i. Stages réalisés par les Usagers vers d'autres ESSMS

Nombre de stages réalisés par les Usagers	N	N-1	N-2	N-3
	Cf. partie SAMO	42	14	37

B. Liste d'attente

a. Candidatures

Nombre de candidatures	N	N-1	N-2	N-3
	Cf. partie SAMO	16	32	37

b. Nombre de personnes sur liste d'attente

Nombre de personnes sur liste d'attente	N	N-1	N-2	N-3
	Cf. partie SAMO	2	0	2

4. Réponse accompagnée pour tous

L'établissement n'a pas été sollicité.

IV. Accompagnements

1. Zooms sur des temps marquants de l'année et participation des Usagers

Réunion PPP et préparation : Co-Construction et Partenariat :

En 2018, dans le cadre de la procédure des Projets Professionnels Personnalisés, nous avons poursuivi l'organisation des réunions préparatoires et constitutives des PPP.
Dans un souci de prise en charge globale de l'Usager, le partenariat entre ESAT et Foyers d'hébergement s'est perpétué. Nous collaborons régulièrement avec les Foyers de la Colagne, de Palherets, de Bouldoire, et désormais de leur SAE commun pour les Usagers bénéficiant de l'accompagnement de ces services. Les chefs de services respectifs se concertent et finalisent un calendrier trimestriel des réunions de projet diffusé dans les services. Ce planning est ensuite communiqué aux représentants légaux pour les inviter à la réunion programmée. En cas d'indisponibilité, ces derniers sont invités à communiquer leurs remarques et les attentes de leurs majeurs protégés.

La trame du projet présente différentes rubriques :

- Parcours de vie et expériences professionnelles de l'Usager.
- Rappel et évaluation des objectifs du précédent PPP.
- Evaluation socioprofessionnelle (constat/analyse) : recueil par le référent professionnel à l'occasion d'entretiens préalables Usager/référent : grille de compétence sur le comportement, le savoir-faire, les aspects professionnels et les activités de soutien et de formation.
- Synthèse du recueil des attentes de l'Usager par la psychologue.
- Analyse du psychologue.
- Analyse du médecin psychiatre.
- Autres besoins repérés (ouverts aux différents partenaires, tuteurs, médecin du travail, etc.).

Suite au recueil des attentes de l'usager, aux besoins repérés par les professionnels et par les psychologues, les objectifs retenus sont définis ainsi que les préconisations et moyens de mise en œuvre qui les accompagnent. Ces objectifs sont déterminés par types selon une nouvelle trame de prestations identique aux trois ESAT de l'Association :

- Accompagnement de la personne en situation de handicap.
- Accompagnement à la vie professionnelle.
- Autres activités de soutien visant l'épanouissement/le développement des compétences personnelles.
- Dimension sociale, citoyenneté/ vivre ensemble.
- Santé au travail.
- Accompagnement socio-éducatif.
- Soutien psychologique.
- Accompagnement médico-psychiatrique.
- Autonomie et protection.

En 2018, nous avons ainsi organisé 68(x2) **réunions** ayant trait, à la préparation (1h avec le référent professionnel), puis à la constitution et réactualisation (1h30 équipe ESAT/Foyer) du projet personnalisé.

Réunions « cliniques » Foyer/ESAT ou réunions de synthèse :
Lorsque la situation d'un Usager l'impose, en dehors du calendrier établi des réunions de projet, les équipes de l'ESAT et du Foyer se réunissent pour exposer un problème ou revoir les modalités d'un accompagnement. Il peut également s'agir de revoir une affectation dans un Etablissement ou une orientation, devant une situation préoccupante ou urgente. Les équipes peuvent alors être complétées d'intervenants autres que les référents si besoin, ou être réduites à un petit comité décisionnel qui va informer l'Usager des nouvelles modalités proposées dans son accompagnement.
Les réunions de « synthèse » sont le plus souvent organisées par le secteur psychiatrique, qui accueille les usagers de l'ESAT pour des protocoles de soins plus ou moins longs.
Ce type de réunions s'est renouvelé 10 fois en 2018.

Réunions « cliniques » ; suivi projet et « appui » de l'équipe pluridisciplinaire :
Ces rencontres régulières depuis 2012, à l'ESAT Colagne se sont renouvelées à 22 reprises en 2018. Très appréciées des professionnels, elles permettent aux moniteurs d'atelier d'un secteur (palettes, menuiserie, agrafage, débit, …) de se retrouver en petit groupe pendant 1h30, à l'écart

de l'équipe et de l'atelier, pour réfléchir à des situations éducatives qu'ils ont à appréhender et pour prendre du recul sur des problèmes quotidiens d'encadrement.

Stages des Usagers de l'ESAT :

Ces stages sont la conséquence de la définition des objectifs du Projet Professionnel Personnalisé. Ils permettent aux usagers de découvrir, de se confronter et de s'évaluer dans des nouveaux « métiers » ou activités. Ils peuvent être réalisés rapidement, de façon assez souple, entre les ESAT de l'Association. Ils sont aussi une opportunité pour tenter une expérience dans d'autres ESAT, ou dans d'autres régions, afin de répondre le plus souvent à des projets de retour dans les départements d'origine et de permettre un rapprochement familial.
En 2018, nous avons ainsi permis à 38 usagers de découvrir en interne d'autres activités de l'ESAT.

Nous avons également mis en place 30 stages de découverte et d'évaluation hors ESAT, pour 23 usagers, vers d'autres structures ou entreprise du milieu ordinaire :

STAGE HORS ESAT			
Mr B.S	18-06	20-06	ESAT VALETTE
Mr B.A	18/3	21/3	ENTREPRISE SENOUARD PEPINIERE
Mr B.A	15/4	26/4	ENTREPRISE SENOUARD PEPINIERE
Mr B.B	24/3	12/4	ESAT 34
Mr D'O.S	06-08	17-08	ESAT BOULDOIRE
Mr D.V	27/5	13/6	DG SELF
Mr F.S	17/6	21/6	ESAT BOULDOIRE
Mr F.S	13-08	17-08	ESAT BOULDOIRE
Mr G.G	14/5	1/6	ESAT VALETTE

Mme C.G	03-09	28-09	ESAT VALETTE
Mme C.G	13-08	17-08	ESAT BOULDOIRE
Mr G.JR	3/6	14/6	ENTREPRISE AUTO BIS
Mr H.N	10/6	14/6	ESAT BOULDOIRE
Melle J.V	8/7	26/7	DG SELF
Mr L.R	30-juil.-18	17-août-18	ESAT BOULDOIRE
Mr L.J	03-09	14-09	PEUGEOT Entreprise
Mr M.A	4/2	22/2	ESAT VALETTE
Mr M.A	28/5	7/6	CUISINE FH BOULDOIRE
Mr M.D	30-08	03-08	ESAT BOULDOIRE
Melle M.M	30-07	10-07	ESAT BOULDOIRE
Mr R.P	16/4	27/4	ENTREPRISE DUO MOTO
Mr R.A	10/6	14/6	ESAT BOULDOIRE
Mr R.A	30-07	10-08	ESAT BOULDOIRE
Mr R.L	18/3	21/3	DG SERVICE TECHNIQUE
Mr R.L	25/3	29/3	DG SERVICE TECHNIQUE
Mr R.L	3/6	7/6	ESAT BOULDOIRE
Mr R.L	30-07	04-08	ESAT BOULDOIRE
Mr S.JB	21/4	5/5	ESAT 26

2. Vie sociale

Actions de formations et soutiens dispensées à l'ESAT en 2018 :

Dans le cadre de l'accompagnement à la vie professionnelle des Usagers, prévu dans le projet de service des 3 ESAT de l'Association « Le Clos du Nid », et du développement de leurs compétences, nous avons mis en place diverses actions, directement en lien avec les attentes de l'Usager, ainsi qu'avec les besoins repérés par les professionnels sur le terrain.

En 2018, tous les Usagers de l'ESAT ont donc participé à une ou plusieurs séquences de soutien ou de formations pour un total de 2 322 heures, (ce qui correspond à une moyenne par usager de 15.5 heures de soutien sur l'année 2018) détaillées comme suit :

(Ce volume d'heures est nettement inférieur à 2017 car les groupes de soutien comme il se faisait les années précédentes a été suspendu en septembre 2018 et n'a pas repris.)

<u>Formations collectives dispensées par l'animateur de soutien</u> ou les moniteurs d'atelier :

- Prestation P1 : accueillir et renseigner les nouveaux arrivants (des 3 ESAT) sur les dispositifs en matière de travail protégé : 16 pers. = 202 h
- Activité apicole 1 pers. = 8 h
- Formation sur l'utilisation des machines en atelier menuiserie : 9 pers. = 27 h
- Formation sur la couture : 4 pers. = 105 h

<u>Formations collectives dispensées par des organismes extérieurs</u> :

- Apprentissage à la conduite de chariot élévateur : 3 pers. = 27 h
- APN Maintien des acquis (scolaires) : 18 pers. = 625 h
- Cours et évaluation CléA 4 pers. = 163 h
- Sauveteur Secouriste du Travail (initiale & recyclage): 7 pers. = 85 h
- Formation « Ma vie après l'ESAT » : 4 pers. = 84 h
- Formation « La prévention dans l'utilisation des outils numériques » : 4 pers. = 77 h

- Formation « Après le travail, ma vie sociale et familiale » : 4 pers. = 93 h
- Formation « Mon alimentation au quotidien » : 5 pers. = 105 h
- Formation sur l'instance de la Commission des Œuvres Sociales et du Dialogue Social (COSDS) : 2 pers. = 3 h
- Utilisation de l'agrafeuse en sécurité : 17 pers. = 102 h
- Utilisation des machines de l'atelier palette : 21 pers. = 238 h
- Reconnaissance des Savoirs Faire et des compétences : 9 pers. = 30 h
- Prévention incendie : 7 pers. = 11 h
- Participation à un groupe ANPAA : 4 pers. = 13 h

Formations individuelles dispensées par des organismes ou l'animateur de soutien :

- Evaluation cognitive pour les nouveaux arrivants et stagiaires : 9 pers. = 27 h
- Soutien individuel divers : 16 pers. = 26 h

Temps libéré :

- Participation au concours miel de Lozère et à une conférence : 8 pers. = 73 h
- Absences médicales ou diverses : 76 pers. = 529 h (comptabilisé de janvier à mi-juillet 2018)
- Activité physique 1 pers. = 18 h
- Enquête par deux élus du Conseil de la vie sociale, soit 16 h

Temps passé pour l'exercice de la fonction d'élu au Conseil de la Vie Sociale, plus réunions en amont : 143 personnes = 215 heures.

L'équithérapie :
Nous avons continué à faire bénéficier certains Usagers de cet accompagnement en 2018. En effet, 6 Usagers des 3 ESAT ont bénéficié de ce soutien thérapeutique lors de 130 séances, soit un total de 455 heures. L'indication pour bénéficier de cette prise en charge découle toujours

d'une concertation entre les psychologues et le médecin psychiatre, ainsi que des priorités issues des Projets Personnalisés ou des réunions cliniques entre les équipes ESAT/Foyers.

Chaque semestre, un bilan est organisé avec les professionnels d'Equiphoria (équithérapeutes, psychomotriciens, kinésithérapeutes) et les équipes ESAT et Foyers afin de faire le point sur la poursuite ou l'arrêt de l'accompagnement.

A l'occasion de ces rencontres, les psychologues d'Equiphoria fournissent un bilan écrit des informations utiles à l'accompagnement pour chaque participant.

Lors des réunions, l'équipe d'Equiphoria nous a fait part de sa satisfaction à poursuivre ce travail de « soin » et son souhait d'entretenir et de renforcer encore nos liens et transmission d'informations pour la qualité des thérapies entreprises.

Bilan atelier Apiculture :

L'année 2018 est la troisième année de fonctionnement de l'atelier d'apiculture du Clos du Nid. Cette année a vu se renforcer l'équipe des travailleurs par l'arrivée de trois nouvelles recrues, deux femmes et un homme. Celles-ci rejoignent les quatre « anciens », dont trois qui accompagnent l'atelier depuis le début. L'augmentation du nombre des travailleurs nous conduit à fonctionner en deux équipes, l'une en semaine paire, et la seconde en semaine impaire. Seule une résidente a pu accompagner l'activité tout au long de la saison, celle-ci n'ayant pas encore d'affectation au pôle Bois. Les autres résidents étant tous rattaché(e)s à un atelier de pôle bois.

Chaque résident a pu accompagner le développement du cheptel du début à la fin de saison : La visite de printemps marque le grand bilan de l'hiver, chaque ruche est contrôlée en détail afin d'établir un diagnostic du dynamisme de la colonie, et son orientation pour la saison à venir. Les travailleurs sont amené(e)s à interpréter ainsi chaque cadre, et à reprendre les bons gestes avec l'animal (comportement, respect, attention…).

Durant les mois de mars et avril, les visites régulières à chaque rucher, permettent d'accompagner le dynamisme des colonies, par l'apport de cadres neufs, le nourrissement spéculatif, le renforcement des colonies faibles, le changement de reines… Avec le milieu du printemps et le

développement de la flore mellifère s'annonce le début de l'essaimage, phase cruciale et intense ou les colonies doivent être divisées pour confectionner des essaims artificiels, permettant la multiplication du cheptel. Ces essaims sont entourés de nombreux soins (nourrissement, contrôle des fécondations, agrandissement du nid…). Une quarantaine a été réalisée. En parallèle nous avons mis en place un petit élevage de reine (30 reines), suite à la sélection de ruches nous offrant les meilleures perspectives. Chacun a pu, selon ces moyens, s'intégrer dans ces opérations techniques.

L'objectif durant la période est aussi de mettre les travailleurs/euses en phase avec leur environnement, afin d'interpréter le développement de la végétation et des floraisons. Ces observations « naturalistes » permettent d'anticiper nos actions et d'appréhender les bases de la botanique.

Cette période s'accompagne par la rentrée des premières grandes récoltes, et les ruches sont agrandies par la pose des hausses. A partir de ce moment-là, les récoltes vont alterner le travail entre les ruchers et la miellerie de Bouldoire (récolte, extraction et mise en pot).

Pour cette saison 2018, se sont environ 130 ruches en production que nous avons conduites, pour une production de 2 tonnes de miel. Résultat plutôt positif du fait des aléas climatiques défavorables. Afin d'optimiser ces récoltes nous avons déplacé les ruches en différents ruchers temporaires. Ces transhumances ont mobilisé les résident(e)s en soirée, après la tombée du jour.

La fin de l'été marque la mise en hivernage des ruches par apport de nourrissement et mise en place des traitements anti varroas. Ce sont ainsi 200 ruches qui sont hivernées en cette fin 2018.

L'automne est propice à la mise en pot de l'essentiel de notre miel, en fonction des demandes de nos acheteurs. De plus cette année, nous avons réalisé de la mise en pot à façon d'autres miels pour notre principal acheteur. L'acquisition d'une pompe et doseuse automatique permet ainsi de traiter de gros volumes. De plus ce système permet de mobiliser les travailleurs qui ne savent ni lire ni compter.

Cette fin 2018 marque également la mise en place d'un atelier de diversification de l'activité apicole, par le développement d'un atelier de gauffrage de la cire. Nous réalisons l'estampage des feuilles de cire gauffrées par transformation de la cire d'opercule que nous portent les apiculteurs. Ainsi l'activité de l'atelier se pérennise sur toute l'année.

L'atelier a également accueilli trois stagiaires en apiculture cette année, et a participé au jury du concours des miels de Lozère.

Création de l'activité « Malakoff »

L'atelier « Malakoff » existe depuis début septembre 2018 suite à une demande de cette entreprise qui envisage d'augmenter considérablement sa production. La demande est de conditionner des barres chocolatées dans divers emballages cartonnés ou métalliques.

Nous créons deux équipes de quatre travailleurs handicapés travaillant une semaine sur deux. La sélection se fait par un appel à candidature et le choix de ces travailleurs se concrétise par la validation de l'équipe MPS (CSE, Psycho…). Ce choix porte sur plusieurs critères importants : la propreté, la dextérité, l'assiduité au travail, la maîtrise des codes sociaux…

Dans la construction du projet, nous établissons une méthodologie (création de gabarits, adaptation de matériel…) et des modes opératoires pour faciliter l'inclusion des équipes de l'ESAT dans le processus de production sur le site. Afin de valider ces différentes procédures, nous sollicitons la participation des usagers en mettant en place un « atelier d'essai » qui permet de vérifier la pertinence de ces méthodes. Ainsi les usagers pressentis pour intervenir dans cette prestation peuvent se familiariser avec le travail à faire en amont et se rassurer. Les contacts entre les différents acteurs, en amont de la mise en place de l'atelier, conditionnent la qualité d'accueil des Usagers dans l'usine. Nous ne pouvons que constater qu'à l'arrivée dans les locaux de Banassac, nous sommes très bien reçus, autant par l'équipe administrative que par l'équipe technique.

Pour tout cela, l'inclusion dans l'entreprise est aisée, les usagers réalisent un travail relativement rapide et efficient dès les premiers jours, nous atteignons très rapidement l'objectif de production que nous nous étions fixé. Les usagers se sentent valorisés par leur travail.

L'atelier se trouve au premier étage du bâtiment. Une grande pièce où sont stockés différents emballages nous est réservée. Cet atelier est suffisamment vaste, chauffé l'hiver et climatisé l'été. Des toilettes se trouvent à proximité ainsi qu'une pièce de repos commune à tous les employés.

Au rez-de-chaussée, dans un bâtiment attenant, se trouve un point de vente qui propose les produits « Malakoff » avec entre autre, les produits finis réalisés par l'équipe. Cela permet aux Usagers d'appréhender les exigences au niveau qualité, en lien avec la présentation en magasin. Ce qui ne manque pas de renforcer la valorisation du travail effectué.

Si nous collons aux objectifs de croissance de l'usine « Malakoff », nous pouvons envisager le développement de cette activé, qui permettrait de travailler de manière plus régulière (pour l'instant, nous ne travaillons que quelques jours par mois).

3. Santé

✓ **Accompagnement Psychiatrique**

Le Docteur ZUIN, psychiatre a pris le relais du Docteur PETRULLI dans le suivi des Usagers et l'accompagnement des équipes de professionnels.

Présentation et mission

- Suivi régulier de tous les résidents avec pathologies psychiatriques
- Soutien psychologique des résidents suivis
- Réévaluation des diagnostics
- Ordonnances et prescriptions
- Certifications
- Échanges et contacts avec l'UAPP, UPSR, CDR, Hôpital Saint Alban et les autres établissements du milieu psychiatrique, pour séjours de rupture, hospitalisations d'urgence, réévaluation des projets personnels quand il y a une situation de crise
- Réunions techniques
- Réunions cliniques
- Formation psychiatrique de base pour éducateurs et moniteurs (1 fois par mois)
- Relations avec les familles des résidents
- Évaluation des stagiaires
- Soutien des éducateurs à leur demande (voir situations difficiles à gérer avec des résidents)

- ✓ **Suivi Psychologique**

Le psychologue veille à la reconnaissance et au respect de la personne dans sa dimension psychique, à travers une démarche clinique, afin de contribuer à son épanouissement, son bien-être et son autonomie psycho-affective. Il a pour mission principale l'accompagnement psychologique des personnes accueillies dans le respect de leur libre choix et de leur libre adhésion.

Le psychologue effectue un travail clinique thérapeutique et/ou préventif auprès des personnes accueillies proposé sous forme de suivis psychothérapeutiques, d'entretiens cliniques et de soutien psychologique ponctuel, dans le respect de chaque dynamique singulière. Des alternatives thérapeutiques diversifiées, adaptées - et articulées avec les soins dispensés par ailleurs - permettent d'orienter sa réponse à la manière dont ils articulent leur demande, et de personnaliser leur prise en charge. Le psychologue organise les rencontres à la demande des personnes et/ou suite aux sollicitations de l'équipe pluridisciplinaire. Il assure une fonction de recueil et d'écoute des situations de souffrance et proposent un apaisement moral et psychologique. Par ailleurs, le psychologue utilise des outils propres à sa fonction et sa formation et dont la nécessité est laissée à sa libre appréciation.
Sur le plan plus institutionnel, le psychologue propose un soutien à l'élaboration clinique et psychopathologique auprès des équipes de terrain, et ce dans le respect du secret professionnel défini par les textes législatifs. Il apporte des éléments de compréhension quant aux fonctionnements psychologiques et psychopathologiques des personnes accueillies et contribue à l'adaptation de l'accompagnement des professionnels aux besoins et aux potentialités de la personne accueillie.
Le psychologue est amené à intervenir dans le cadre de réunions à visée clinique, réunions de projets personnalisés (dont la présence du psychologue est laissée à l'appréciation de la personne accueillie), réunions de cadres, temps plus informels où le psychologue se tient disponible et accessible aux professionnels pour un échange sur des situations précises.

Par ailleurs, il est à noter depuis plusieurs années une augmentation de la demande de suivis thérapeutiques réguliers ou ponctuels. Le psychologue se retrouve souvent confronter à des situations de souffrance qui engendrent une nécessité d'adaptation thérapeutique importante et rapide. Cette nette augmentation est en corrélation avec l'évolution de la psychopathologie des personnes accueillies, dont les capacités intellectuelles d'élaboration et d'analyse se mobilisent bien plus facilement. La population actuelle de l'ESAT est en demande de soutien et de compréhension face à ce qu'elle vit et ressent, face à la manière dont les choses se mobilisent en elle et dans son environnement.
De ce fait, il est plus que nécessaire de permettre un accès adapté à la psychothérapie avec un étayage régulier auprès de ce type de population. Le psychologue doit pouvoir proposer une diversité thérapeutique afin de répondre à chaque demande singulière et à chaque forme psychopathologique. En effet, la diversité des troubles psychiques face auxquels les professionnels sont confrontés doit pouvoir être pensée dans un souci permanent d'empathie et de mobilisation. Il apparaît ainsi que le travail du psychologue doit être recentré sur la clinique et

l'accompagnement thérapeutique des personnes accueillies afin d'être au plus près de leurs besoins et permettre un apaisement amenant à une certaine forme d'équilibre psycho affectif.

4. Transport

Le transport est assuré du lieu de vie de l'Usager au lieu de travail (et inversement), du lundi au vendredi et à titre gratuit pour l'ensemble des Usagers d'ESAT à partir des villes de Marvejols, de Montrodat et Palherets. Ces transports sont assurés par une société privée financée par chacun des ESAT.

Un départ depuis la poste et le collège Notre Dame de Marvejols est proposé à 7h55 du lundi au vendredi, et depuis les Foyers d'hébergement. Les retours se font à 16h45 du lundi au jeudi et à 12h15 le vendredi vers ces mêmes lieux.

V. Démarche d'amélioration continue de la qualité

1. Organisation de la démarche d'amélioration de la Qualité

Les établissements et services médico-sociaux poursuivent l'amélioration des prestations proposées aux Usagers, afin de toujours répondre aux besoins évolutifs de ces derniers. Le législateur impose la mise en œuvre d'évaluations dont les résultats permettront aux autorités de contrôle et de tarification d'appréhender le renouvellement de l'autorisation de ces établissements et services. Il apparaît opportun de lier ces évaluations (internes et externes) obligatoires à la démarche d'amélioration continue de la Qualité dynamique au sein de l'ESAT. Ces évaluations sont ainsi des repères à calendrier fixe (3 évaluations internes et 2 évaluations externes durant la période d'autorisation de 15 ans), riches d'enseignements, pour viser les champs d'amélioration possibles. Une évaluation annuelle a été réalisée à partir des axes d'amélioration de l'évaluation interne, externe et du projet d'établissement. Cette démarche nous permet d'orienter notre dynamique d'accompagnement en tenant compte de l'évolution structurelle de l'ESAT et de celle des attentes des Usagers.

Les ESAT ont mutualisé leurs modes de fonctionnement et leurs dispositifs. Ils offrent ainsi, un service et des prestations, garantissant une attention à chaque « un » et à son parcours. Cette volonté institutionnelle, s'est traduite par la rédaction de procédures communes. Elles ont permis de structurer dans un premier temps la partie médico-sociale de l'accompagnement. La dynamique d'amélioration continue se poursuit d'une manière commune à l'ensemble des ESAT et en lien fort avec la politique « qualité » définie par l'Association dans le cadre d'une démarche RSO.

Les ESAT, selon le même processus, souhaitent s'engager dans une validation de leur démarche qualité pour la production. A ce jour, les premiers contacts sont pris, mais il demande un travail de prospection, afin d'affiner la cohérence de la démarche. Les établissements ont une place sociétale remarquable sur leurs territoires.

En 2018, une réorganisation interne de grande ampleur n'a pas permis de poursuivre le travail engagé par les groupes « qualité ». Cependant, à la suite de cette réorganisation, une refonte des « groupes qualité » devra donc s'opérer afin de poursuivre la démarche d'amélioration continue de la qualité. 2019 verra donc la création d'un nouveau COPIL qui travaillera sur de nombreux projets et sujets en lien avec l'accompagnement proposé par l'ESAT.

2. EI et EE

Niveau d'avancement de la démarche d'évaluation interne (EI) :

Démarche d'évaluation interne : réalisée en 2009 et finalisée en 2013. Les axes de progrès ont été réalisés et font l'objet d'évaluations annuelles. La dernière évaluation a eu lieu dans les premiers jours de janvier 2018. La première évaluation a été réalisée fin 2013. Un compte rendu annuel sous forme de tableau reprend le contenu de la réunion d'évaluation.
Ces documents ont été présentés lors de l'évaluation externe en octobre 2014. Les évaluateurs ont souligné comme résultats notables : « Un état synthétique de réalisation des objectifs issus de la démarche d'évaluation interne a été mis à jour le 9/04/2014, à cette date 90 actions sur 129 ont été réalisées ».
Les documents d'évaluation interne ont été transmis aux autorités de contrôle et de tarification au 31/12 /2013 conformément aux textes.

Méthodologie de la démarche d'EI :

L'agence d'évaluation n'ayant pas donné de grille de mesure, lorsque nous avons débuté notre démarche d'autoévaluation en 2008, c'est par le biais d'une recherche-action menée avec nos partenaires visant à améliorer la qualité de vie des Usagers que nous avons initié la démarche de l'autoévaluation. Trois groupes témoins, parents, usagers et intervenants ont été constitués, chaque groupe représentant 1/3 de la population de sa catégorie. Ils ont été interrogés à travers un questionnaire élaboré par nos partenaires.

Niveau d'avancement de la démarche d'évaluation externe (EE) :

Démarche d'évaluation externe : réalisée en 2014 le rapport a été transmis aux autorités de contrôle et de tarification au 30/01 /2015 conformément aux textes. L'Agence Régionale de Santé par courrier en date du 16 décembre 2015 a accusé réception de cet envoie et a souhaité recevoir avant le 31 mars 2016 les suites données à ces prescriptions. Une réponse à l'analyse de l'évaluation a été faite dans ces délais incluant les axes d'amélioration apportés et/ou envisagés.
Les axes de progrès sont en cours de réalisation et font l'objet d'une évaluation annuelle pour les trois ESAT. La dernière évaluation a eu lieu dans les premiers jours de janvier 2018. La première évaluation a été réalisée fin 2015. Un compte rendu annuel sous forme de tableau reprend le contenu de la réunion d'évaluation.

3. Retour sur le plan d'actions n-1

A. *Le plan d'action*

- Poursuivre la renégociation des termes de notre régime d'autorisation et les démarches auprès de l'autorité de tarification pour tendre vers un seul agrément ;
- Mise en place de la démarche qualité (médico-sociale et production) au sein d'une structuration associative (notamment autour de la démarche RSO, RSE) ;
- Poursuivre la mutualisation des moyens et l'organisation par pôles (soin, médico-social, soutien, production…) ;
- Consolider/harmoniser les outils de remontées de données sur la situation des usagers des 3 ESAT, développement du logiciel OGIRYS ;
- Création d'une Section Annexe d'ESAT par redéploiement et création de places ;
- Consolider la mise en place de la politique de professionnalisation en partenariat avec les services chargés de l'accompagnement social, et les partenaires formation ;
- Retravailler la période d'accueil des candidats, notamment au niveau de l'intervention des animateurs de soutien et de l'élaboration du premier PPP.

B. *Le non réalisé et explication*

ORIGINE	***AXE D'AMELIORATION***	***RESPONSABLE***	***DATE MISE EN ŒUVRE***	***FAIT OUI/NON***
Evaluation externe	*Qualité*	*Direction*		*Oui*
Evaluation externe	*Mutualisation des moyens*	*Direction*		*Oui*
Evaluation externe	*OGIRYS*	*D.G.*		*Oui*
	SAESAT	*ESAT / FH/DG*		*En cours*
	Professionnalisation	*Direction*		*Oui*
	Accueil nouveaux entrants	*Animateurs soutien /CDS*		*Oui*

4. Plan d'actions envisagé année n+1

ORIGINE	***AXE D'AMELIORATION***	***RESPONSABLE***	***DATE MISE EN ŒUVRE***	***FAIT OUI/NON***
Evaluation externe	*Remettre en route Copil qualité*	*Direction / Chef de Services*	*2019*	*NON*
Evaluation externe	*Refonte PPP*	*Chef de Services/ COPIL*		
Evaluation externe	*Valorisation du travail*			
Direction	*Accompagnement*	*Chef de Services*		
Direction	*Echanges et partenariat avec les FH*			
Direction	*Inscription dans le dispositif de l'emploi accompagné*	*Direction / Chef de Services*		

5. Focus outils

Projet d'établissement 2015- 2020
Règlement de fonctionnement : 2013-2018 - révision au 1/01/18 Validation par CA 25/10/17, validité 2018 - 2022
Livret d'accueil : Juillet 2016 ; révision au 16/01/18

VI. Gestion des Risques

1. Focus sur la lutte contre la maltraitance

Procédure de signalement et de traitement des événements indésirables

Les 3 ESAT ont mis en place une procédure de traitement des événements indésirables dans le cadre de la prévention et du suivi des risques de maltraitance depuis 2014. Ce dispositif comprend :

- Une procédure écrite expliquant la démarche de signalement (validée le 21/08/2014).
- Une fiche de déclaration prévoyant constat, analyse, préconisation et contrôle dans les mois qui suivent, pour vérifier la pertinence des actions.
- Le suivi des fiches se fait au sein des réunions hebdomadaires médico-professionnelles et sociales (MPS).
- Un classeur chrono et un classement par dossier des usagers des fiches.
- Des réunions semestrielles de contrôle des effets des actions et préconisations qui ont été mises en place.
- Un bilan annuel permettant d'orienter les stratégies et actions à mener au niveau des ESAT en matière de prévention des risques.
- Une réactualisation lors de la mise en place de la procédure Associative en avril 2015.

La fiche d'événement indésirable est aujourd'hui devenu un outil indispensable qui permet, à chaque personne (personnel et Usager), d'interpeler par écrit les responsables de l'ESAT sur toutes situations affectant l'accompagnement de l'Usager à l'ESAT et les dysfonctionnements observés dans les situations habituelles qui sont ou seraient compromettantes pour la santé les droits, les devoirs et/ou la sécurité des personnes accueillies ou encadrant au sein de la structure.

Cet outil permet de maintenir une vigilance en matière de maltraitance, de problèmes de vie courante à l'ESAT et d'accident de travail. L'analyse hebdomadaire en réunion MPS permet à l'équipe pluridisciplinaire de proposer à la fois des actions correctives, mais également un retour vers les personnels concernés qui se veut informatif, formatif, et pédagogique afin d'améliorer le suivi des Projets Professionnels Personnalisés et l'accompagnement des Usagers.

Traitement des Fiches d'Evènements Indésirables au sein de l'ESAT LA COLAGNE en 2018 :

- F.E.I. « Organisationnel/communication » : **0**
- F.E.I. « Technique / logistique » : **1**
- F.E.I. « Médical » : **5**
- F.E.I. « Troubles du comportement » : **14** dont :
  - « violences verbales usagers-professionnels » : **6**
  - « violences physiques usagers-usagers » : **6**
  - « sortie seul sans aviser un professionnel » : **1**
  - « comportement kleptomane dans un commerce » : **1**
- F.E.I. « Divers » : **1**
  - « violences verbales/discrédit famille envers établissement » : 1

2. Actions de gestion des risques

✓ Annuellement, et conduit par le responsable du service « sécurité » de la Direction Générale, des exercices incendie sont réalisés sur chacun des sites. Ces exercices nous permettent d'évaluer la capacité de chacun, autant Usagers que salariés, à agir et anticiper.
A la suite, un compte rendu est réalisé en notant les points à améliorer et ceux acquis.

DUERP

Un projet de présentation simplifié du DUERP est en cours de mise en place pour tous les Usagers arrivant en stage et nouveaux entrants, dans le cadre d'une réforme de la procédure de l'accueil des stagiaires. Ce dispositif élaboré au départ pour répondre aux exigences de l'accueil des stagiaires mineur en ESAT, semble adapté à l'ensemble des futurs Usagers de l'ESAT en termes d'amélioration des conditions de sécurité du travail et de connaissance des « process » de fonctionnement de l'atelier et de l'établissement (plan d'évacuation, exercices incendie, habilitations etc.). Cette démarche sera également intégrée à la prestation « accompagnement de la personne en situation de travail » proposée dans le cadre des soutiens à l'Usager, durant les six premiers mois suivant son admission (avant le premier PPP).

3. Ressources patrimoniales et sécurité

L'unité de production « Pôle Bois la Colagne » est autoriser à exploiter le site, par la Préfet de la Lozère, dans le cadre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).
De part cette autorisation l'établissement est tenu de respecter certains contrôles, en plus de la réglementation en vigueur :
Protection des ressources en eau
Prévention des pollutions atmosphériques
Elimination des déchets internes
Prévention des bruits et vibrations
Conditions particulières à la prévention des accidents

Une formation incendie est initiée chaque année par le responsable sécurité de l'Association. Au minimum, une fois par an un exercice d'évacuation incendie est réalisé et l'ensemble du personnel et des travailleurs sont associé à cette démarche.

Contraintes architecturales spécifiques : ERP site soumis à autorisation d'exploitation des installations classées pour la protection de l'environnement

Dat d'ouverture du service : avril 2011

Date de construction ou date de la dernière grosse rénovation assimilable à une reconstruction : 2010. 2011

Réalisation du diagnostic accessibilité des bâtiments : oui

Date de réalisation du diagnostic : 16 décembre 2011

Date de passage de la dernière commission de sécurité : vérification réglementaires après travaux 25/10/2011 pas commission sécurité

Avis favorable de la commission de sécurité : NON CONCERNE

Respect de la réglementation incendie : oui contrôles réglementaires réalisés par un organisme agréé, exercice et formation incendie régulier

Respect de la réglementation relative à l'amiante : NON CONCERNE

Respect de la réglementation énergétique : chaudière bois énergie (plaquettes issues de la transformation de bois, par l'ESAT

Respect de la réglementation accessibilité : oui

Organisation des transports : : l'ESAT organise le transport des travailleurs qui est assuré par un prestataire privé.

Nombre de véhicules adaptés au 31.12 : 0

Nombre de véhicules hors adaptés au 31.12 : 1

Accessibilité au transport collectif : non

Plateau technique / équipement propre :

Pas de temps infirmière sur l'ESAT. En cas de problème, information du service infirmier des Foyers et appel des Pompiers en cas de doute.

VII. Actions en faveur de l'environnement

Tous les déchets sont stockés avant leur valorisation ou leur élimination.
Les déchets banals (papier, verre, plastique…) et les déchets d'emballage sont soit dirigés vers la déchetterie proche du site, soit collectés par les services de la communauté de communes du Gévaudan. Les déchets de bois sont eux valorisés sur site car broyés en plaquettes pour alimenter la chaudière bois du site.

Les déchets d'exploitation tels que les résidus de fumée de combustion sont analysés régulièrement et traités par des organismes spécialisés en CSDU (Centre de Stockage des Déchets Ultimes) de Classe 1.

VIII. Perspectives pour les années à venir de l'établissement

1. Projet à venir

Organisation du service médico-social

Suite à l'arrivée de nouvelles personnes en tant que Chef de Services, Psychologues… ; une nouvelle organisation devra être mise en place.
L'objet de ce nouvel aménagement est la mise en place d'une organisation commune aux trois (quatre) établissements et d'obtenir une seule autorisation de la part des autorités de tarification.

Création d'un service de remobilisation au travail en lien avec les Foyers d'Hébergement.

Refonte des Projets Personnalisés en lien avec les Foyers d'Hébergement et ce dans le cadre de la nomenclature SERAFIN.

Développer l'emploi et réponse accompagnés pour tous, avec une mission toute particulière d'un Chef de Services dans le cadre de l'insertion professionnelle et les liens avec les différents partenaires.

Formations

Plusieurs moniteurs vont participer à la formation Certificat de Branche Moniteur d'Atelier dispensée par l'IRTS de Montpellier à Millau.

Une nouvelle session de formation des encadrants à la RSFP.

Formation job coaching « déverrouiller l'emploi des adultes avec TSA ».

Investissements

Le projet de la nouvelle blanchisserie dans le cadre du déménagement du site du Gévaudan devra aboutir après présentation et validation du Conseil d'Administration des différentes hypothèses.

Afin d'améliorer les conditions de travail et d'ergonomie, l'investissement d'une machine et robot pour l'atelier Palettes verra le jour en 2019.

Innovation

« Concourir à l'émergence d'offres nouvelles et adaptées » ; les ESAT doivent être les promoteurs d'activités et de services innovants :

- Pépinière avec le Syndicat Apicole,
- Partenariat avec le projet de parc photovoltaïque de la Tieule,
- …

2. Projet en cours de réflexion

Dans le cadre de la réforme de l'apprentissage, les ESAT doivent se positionner comme « organismes de formation pour les personnes en situation de handicap ».

Réflexion et travail sur le prochain Projet d'Etablissement.

Améliorer l'image des ESAT et prouver que l'ESAT est un outil d'inclusion au service du parcours.

Le 27 février 2019

Patrick MALFROY

Le Directeur

Docteur Jacques BLANC, Le Président
P/o Docteur Didier CHADEFAUX

Le Secrétaire